



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
14 mai 2010
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 25 de la liste préliminaire*
**Activités opérationnelles de développement :
activités opérationnelles de développement
du système des Nations Unies**

Conseil économique et social
Session de fond de 2010
New York, 28 juin-23 juillet 2010
Point 3 de l'ordre du jour provisoire**
**Activités opérationnelles du système
des Nations Unies au service
de la coopération internationale
pour le développement**

Analyse du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2008

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En 2008, les contributions aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies se sont élevées à quelque 22,2 milliards de dollars des États-Unis, le montant le plus élevé qui ait jamais été enregistré et 10 % de plus en valeur réelle par rapport à 2007. Environ 61 % du financement étaient consacrés aux activités de développement à long terme contre 39 % aux activités d'assistance humanitaire.

Au cours de la période allant de 1993 à 2008, le total des contributions aux activités opérationnelles de développement ont augmenté à un rythme plus élevé que l'ensemble des flux d'aide publique au développement (hors allègements de dette) en provenance des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La base de financement s'est élargie au cours de la période, la part des pays non membres du CAD passant de 7 % à 12 % et celle des sources intergouvernementales, non gouvernementales et privées, de 13 % à 26 %. De ce fait, la part des contributions directes des pays membres du CAD dans le financement des activités opérationnelles de développement est passée de 80 % à 62 %.

* A/65/50.

** E/2010/100.



Quelque 36 % du total des contributions directes des pays membres du CAD au système multilatéral ont été acheminés par le système des Nations Unies pour le développement. Le système des Nations Unies était le principal partenaire multilatéral du CAD et semble avoir pris de l'importance.

Quelque 29 % du financement des activités opérationnelles de développement en 2008 ont pris la forme de ressources de base non assorties de restrictions, les 71 % restants la forme d'autres ressources caractérisées, à des degrés divers, par des restrictions quant à leur affectation et leur utilisation.

Au cours de la période allant de 1993 à 2008, le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources s'est accru, ces dernières ayant triplé en valeur réelle contre une augmentation très modeste de 5 % des flux de ressources de base. Par conséquent, si les autres ressources ont connu une croissance exponentielle, celle-ci ne s'est pas faite aux dépens des contributions aux ressources de base versées au système des Nations Unies pour le développement.

La quasi-totalité des augmentations de contributions en provenance de pays non membres du CAD ont pris la forme de contributions non liées autres que les ressources de base, notamment de contributions au titre des ressources locales qui sont dépensées dans les pays de programme eux-mêmes. Les augmentations en matière de financement des sources intergouvernementales, non gouvernementales et privées ont pour la plupart pris aussi la forme de ressources autres que les ressources de base.

S'agissant du financement des activités ayant trait au développement, comparées à l'aide humanitaire, les contributions autres que les ressources de base ont pratiquement été multipliées par cinq, en valeur réelle, entre 1993 et 2008 alors que les contributions aux ressources de base n'ont augmenté que de 2 %. De ce fait, la composante ressources de base du financement des activités ayant trait au développement est passée de 70 % en 1993 à 34 % en 2008. La part moyenne du groupe des pays membres du CAD était de 47 % en 2008, contre 74 % en 1993.

Un examen préliminaire des dépenses effectivement consacrées aux programmes au niveau régional et au niveau des pays de programme, par rapport à l'ensemble des contributions, semble confirmer que les ressources de base, comparées aux autres ressources, continuent de couvrir une part plus élevée des coûts institutionnels des Nations Unies et des activités au titre des programmes ayant un caractère plus mondial et interrégional.

En 2008, quelque 91 % des financements autres que les contributions aux ressources de base destinés aux activités ayant trait au développement provenaient d'un seul donateur et étaient affectés à des programmes ou projets déterminés, ce qui a contribué à la fragmentation des flux de ressources et a eu une incidence considérable en ce qui concerne la cohérence et l'efficacité des programmes ainsi que les coûts des transactions. De nouveaux mécanismes de regroupement des fonds tels que les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, y compris les Fonds du programme « Unis dans l'action » au niveau des pays et les fonds thématiques n'ont commencé que récemment à jouer un rôle dans le financement général des activités opérationnelles de développement. Environ 9 % des fonds autres que les ressources de base destinés à financer les activités ayant trait au développement en 2008 étaient programmés par l'intermédiaire de mécanismes de financement susmentionnés.

Un examen des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance porte à penser que les fluctuations annuelles des contributions de base (un indicateur permettant d'évaluer la prévisibilité des flux de financement) n'ont pas eu d'effet négatif sur la régularité générale de la croissance des ressources de base disponibles pendant la période 2000-2008. L'ordre de grandeur des fluctuations des taux de change était similaire à celui des fluctuations en équivalent dollars des États-Unis des contributions versées en monnaies nationales.

Les cadres de planification et de financement pluriannuels constituent un important moyen de favoriser la prévisibilité, la stabilité et la cohérence de l'action des entités des Nations Unies. La mesure dans laquelle ces cadres contribuent à la prévisibilité des ressources de base dépend toutefois de leur exhaustivité et de leur qualité ainsi que du passage, par les donateurs, des annonces de contributions annuelles à des engagements de ressources sur une plus longue période.

Le déséquilibre en matière de contributions aux ressources de base destinées à financer les activités ayant trait au développement reste un problème, même au niveau des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE. En 2008, 10 pays membres du CAD ont contribué environ 63 % du total des ressources de base destinées à ces activités, une différence sensible étant enregistrée au niveau des contributions individuelles lorsqu'elles sont calculées en pourcentage du revenu national brut. Si en 2008 tous les pays membres du CAD avaient versé leurs contributions conformément à la moyenne fixée comme cible pour les activités ayant trait au développement, cela se serait traduit par des ressources de base additionnelles de 14 à 46 % de plus que les niveaux actuels. Quelque 64 % de cette augmentation pouvaient être obtenus en transformant en contributions aux ressources de base les contributions des pays concernés aux autres ressources.

Il est à craindre que la croissance enregistrée dans les contributions au système des Nations Unies au cours des cinq dernières années ne stagne, voire ne s'inverse, en 2010, du fait de l'incidence négative de la crise économique mondiale.

En 2008, le total des dépenses était de 18,6 milliards de dollars, dont 63 % étaient consacrés aux activités ayant trait au développement et 37 % à l'aide humanitaire. L'Afrique a obtenu 32 % des dépenses consacrées au développement et 50 % de l'aide humanitaire.

La concentration des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies a changé au cours de ces dernières années, avec plus de 50 % des dépenses au niveau des pays effectuées dans les pays les moins avancés en 2008 contre 39 % en 2003. En 2008, quelque 82 % des ressources de base ont été dépensées dans des pays à faible revenu contre 73 % des autres ressources. Cette différence semble confirmer la mesure dans laquelle l'utilisation et l'affectation des ressources de base et des autres ressources varient en fonction des mandats et des priorités établis par les organes directeurs et sur lesquels elles sont alignées.

Les activités opérationnelles de développement sont concentrées dans un petit nombre d'entités des Nations Unies, cinq d'entre elles comptant pour 75 % des dépenses en 2008. Les fonds et programmes comptaient pour 77 % de ces dépenses en 2008, les institutions spécialisées et autres entités pour 23 %.

Propositions concernant le renforcement de la structure du financement des activités opérationnelles de développement

« *L'Assemblée générale,*

(...)

Prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement, une analyse plus détaillée et des propositions concrètes concernant la situation actuelle et les perspectives d'avenir relatives aux ressources de base et autres ressources destinées au système des Nations Unies pour le développement, notamment les incidences des différentes catégories de ressources autres que les ressources de base en termes de prévisibilité, d'appropriation par les pays et d'exécution des mandats intergouvernementaux » (résolution 63/311, par. 15).

En application de la résolution 63/311 de l'Assemblée générale, les propositions ci-après s'adressent à des acteurs clefs du système des Nations Unies pour le développement et visent à renforcer la structure du financement des activités opérationnelles de développement. Certaines sont à replacer dans le contexte des négociations en cours de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies.

Organes directeurs

a) Les organes directeurs devraient étudier/examiner les questions relatives aux flux de ressources de base et autres ressources analysées dans le présent rapport en tenant compte du contexte propre à chaque organisme concerné, sur la base d'un engagement ferme en faveur de l'amélioration de la cohérence, de l'efficacité et de l'efficience et en vue de déterminer les questions et les préoccupations communes ainsi que les options et les directives à soumettre à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social pour examen et avis.

b) À cet égard, les conseils d'administration des fonds et des programmes devraient mieux définir la notion et le niveau approprié de la « masse critique » de ressources dont a besoin chaque organisme pour atteindre les résultats définis dans son propre plan stratégique, y compris la couverture des frais d'administration et de gestion ainsi que des coûts des programmes.

c) Les conseils d'administration des fonds et des programmes ainsi que les organes directeurs des institutions spécialisées devraient s'assurer régulièrement que l'utilisation et l'application de systèmes de flux de ressources autres que les ressources de base tiennent toujours compte des mandats et des priorités des organismes des Nations Unies concernés.

d) Les conseils d'administration des fonds et des programmes ainsi que les organes directeurs des institutions spécialisées devraient examiner régulièrement la mesure dans laquelle les coûts liés à l'appui aux ressources autres que les ressources de base, à leur administration et à leur gestion ont un effet négatif sur le niveau des ressources de base qui pourraient être prévues aux niveaux régional et national.

Pays donateurs

a) Les pays donateurs devraient établir un plan indicatif prévisionnel des contributions destinées aux organismes du système des Nations Unies pour le développement, notamment en ce qui concerne les ressources de base, dans le but d'améliorer la prévisibilité des flux de ressources.

b) Ils devraient envisager, chaque fois que possible, de revoir les dispositions législatives et budgétaires pertinentes au niveau national pour favoriser la pratique des engagements pluriannuels au titre des ressources de base destinées aux organismes du système des Nations Unies pour le développement.

c) Ils devraient s'engager à optimiser l'utilisation des mécanismes communs de financement au titre des ressources autres que les ressources de base, tels que les fonds d'affectation spéciale, notamment les fonds communs et les fonds thématiques aux niveaux mondial, régional et national, pour améliorer la cohérence, l'efficacité et l'efficience des activités opérationnelles de développement.

d) Ils devraient s'assurer que le financement au titre des ressources autres que les ressources de base tient bien compte des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau national ainsi que des plans stratégiques des organismes des Nations Unies élaborés en étroite concertation avec les organes directeurs concernés et avec leur approbation.

e) Ils devraient s'engager à réduire les charges administratives qui pèsent sur les organismes du système des Nations Unies pour le développement en harmonisant les rapports exigés sur l'utilisation et l'application des contributions au titre des ressources autres que les ressources de base.

Pays de programme

a) Les pays de programme devraient s'assurer que la programmation et la gestion des activités opérationnelles de développement, notamment celles financées par des ressources autres que les ressources de base, tiennent pleinement compte des plans-cadres pour l'aide au développement convenus et voulus par le pays.

b) Ils devraient renforcer leur participation aux travaux des conseils d'administration des fonds et des programmes, des organes directeurs des institutions spécialisées, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Organismes des Nations Unies

a) Les organismes des Nations Unies devraient s'assurer qu'ils sont les partenaires privilégiés pour attirer davantage de ressources de base et de ressources non réservées, en s'attachant résolument à améliorer la cohérence, l'efficacité et l'efficience des activités opérationnelles de développement au niveau national.

b) Ils devraient à cet égard renforcer les systèmes de planification axés sur les résultats, notamment les cadres de financement pluriannuels, en vue d'améliorer la prévisibilité, la stabilité, la flexibilité et la juste proportion des flux de ressources.

c) Ils devraient améliorer les rapports financiers relatifs aux activités opérationnelles de développement :

- i) Le Secrétaire général, faisant fond sur les progrès réalisés dans le cadre du présent rapport, devrait continuer à élargir la portée et à améliorer la ponctualité, la qualité, la fiabilité et la comparabilité des données, définitions et nomenclatures financières servant à la rédaction des rapports financiers sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
- ii) À cet égard, il faudrait améliorer les rapports sur l'utilisation et l'application des mécanismes communs de financement au titre des ressources autres que les ressources de base, tels que les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, y compris aux niveaux mondial, régional et national;
- iii) Tous les ans, les organismes des Nations Unies devraient rendre compte à leurs organes directeurs respectifs de l'utilisation et de l'application des mécanismes communs de financement en ce qui concerne l'appui aux programmes, leur gestion et leur administration;
- iv) Le Secrétaire général devrait examiner plus avant les méthodes et les modalités permettant d'évaluer la prévisibilité et la fragmentation du financement au titre des activités opérationnelles de développement, et la répartition des charges à cet égard, notamment pour ce qui est des ressources de base.

Liste des abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
CCI	Centre du commerce international (CNUCED)
CE	Commission européenne
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDA	Association internationale de développement
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAM	Programme alimentaire mondial

PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RNB	Revenu national brut
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UPU	Union postale universelle
VNU	Volontaires des Nations Unies

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	13
II. Aperçu général	16
III. Ressources : revenus et contributions	20
A. Activités opérationnelles : développement et aide humanitaire	20
1. Évolution des contributions	20
2. Contributions en 2008	22
3. Part des flux d'aide multilatérale destinée au système des Nations Unies	23
4. Principaux contributeurs	25
5. Perspectives pour 2010	25
B. Activités opérationnelles : activités ayant trait exclusivement au développement	26
1. Types de financement : ressources de base et autres ressources	26
2. Sources de financement	28
3. Modalités de financement autres que les contributions aux ressources de base	30
4. Contributions des pays de programme au titre des ressources locales	32
5. Principaux organismes de développement	34
IV. Ressources : utilisation et affectation	35
A. Activités opérationnelles : Développement et aide humanitaire	35
1. Évolution des dépenses	35
2. Dépenses en 2008	35
3. Affectation des dépenses	37
B. Activités opérationnelles : activités de développement exclusivement Affectation des dépenses	43 43
V. Autres questions	47
A. Partage des charges entre les pays donateurs du Comité d'aide au développement	47
B. Prévisibilité des flux de financement	49
C. Éclatement de l'architecture de financement	52
D. Recouvrement des coûts	55
 Annexe	
I. Amélioration de l'information financière sur les activités opérationnelles de développement menées par le système des Nations Unies	57
II. Note technique sur les sources et la couverture statistique	59

III.	Différences entre les Nations Unies et le Comité d'aide au développement de l'OCDE pour ce qui est de la présentation de l'information financière	61
IV.	Principales modalités de financement autres que les contributions aux ressources de base	63
V.	Contributions versées au titre des ressources locales au Brésil en 2008 (en dollars des États-Unis) et rôle des organismes des Nations Unies	66
VI.	Contributions liées au développement versées par les pays du CAD de l'OCDE, en fonction du ratio médian financement/revenu national brut	67
VII.	Comparaison entre les contributions prévues et les contributions effectivement versées à quatre entités des Nations Unies	69
VIII.	Degré de concentration des activités des entités des Nations Unies	70
IX.	Liste des tableaux figurant sur le site Web du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination/Service des politiques de coopération en matière de développement	71
 Tableaux		
1.	Contributions : 1993-2008	21
2.	Contributions : 2004-2008	22
3.	Contributions au titre des ressources de base et autres ressources (2008)	23
4.	Principaux contributeurs en 2008	25
5.	Principaux pays contributeurs au titre des ressources locales destinées au système des Nations Unies : 2008	33
6.	Dépenses : 2003-2008	35
7.	Dépenses des entités des Nations Unies en 2008	36
8.	Part des ressources de base et des autres ressources affectées dans des pays vulnérables	38
9.	Part du montant total des dépenses à l'échelle nationale dans les PMA : 2003-2008	39
10.	Répartition des dépenses par région : 2008	39
11.	Répartition des dépenses par région : 2003-2008	40
12.	Liste des 10 principaux bénéficiaires de financements au titre des ressources de base et des autres ressources en 2008	42
13.	Liste des 10 principaux bénéficiaires en fonction de la part des financements reçus (en pourcentage) par rapport au revenu national brut en 2008	42
14.	Répartition régionale des dépenses financées au titre des ressources de base et des autres ressources dans plusieurs entités des Nations Unies	44
15.	Liste des 10 principaux bénéficiaires des dépenses financées au titre des ressources de base et des autres ressources en 2008	44
16.	Liste des 10 principaux bénéficiaires en fonction du ratio entre financement perçu et revenu national brut (en pourcentage) en 2008	45

17.	Liste des principaux contributeurs membres du Comité d'aide au développement et de l'OCDE : 2008 (classement)	48
18.	Partage des charges des principaux donateurs membres du Comité d'aide au développement et de l'OCDE en fonction du ratio DEV/RNB médian	49
19.	Contributions aux ressources autres que les ressources de base, par modalité de financement : 2000 et 2004-2008	53
20.	Poids des Fonds du programme « Unis dans l'action »	54
21.	Comparaison entre les dépenses engagées au niveau régional ou national et l'ensemble des contributions reçues par certaines entités des Nations Unies en 2008	56
Figures		
I.	Activités à l'échelle du système des Nations Unies	14
II.	Origine du financement	16
III.	Part d'aide multilatérale reçue par le système des Nations Unies	17
IV.	Principaux organismes	17
V.	Destination par région	18
VI.	Contributions au fil des années	19
VII.	Part de l'aide multilatérale destinée au système des Nations Unies	24
VIII.	Contributions des pays	26
IX.	Contributions et part des ressources de base provenant des pays membres du Comité d'aide au développement en 2008 (activités ayant trait au développement)	27
X.	Contributions et part des ressources de base provenant des 10 premiers pays non membres du Comité d'aide au développement en 2008 (activités ayant trait au développement)	28
XI.	Sources de financement : 1995	29
XII.	Sources de financement : 2008	29
XIII.	Tendances des ressources autres que les ressources de base par source de financement : 2001-2008	30
XIV.	Modalités de financement autres que les contributions aux ressources de base	30
XV.	Contributions au titre des ressources locales destinées aux organismes des Nations Unies : 2006-2008	32
XVI.	Organismes clefs	34
XVII.	Types de dépenses	36
XVIII.	Affectation par catégorie de revenu	37
XIX.	Dépenses par région en 2008	40
XX.	Principaux bénéficiaires des financements accordés par les Nations Unies	41
XXI.	Affectation par catégorie de revenu	43

XXII.	Dépenses par secteur d'activités en 1993	46
XXIII.	Dépenses par secteur d'activités en 2008	46
XXIV.	Évolution des contributions de base reçues par le PNUD (année de référence : 2000, données nominales).....	50
XXV.	Évolution des contributions de base à l'UNICEF (année de référence : 1998, données nominales).....	51
XXVI.	Évolution des autres contributions au PNUD (année de référence : 1998, données nominales).....	51
XXVII.	Évolution des taux de change entre l'euro, le yen et le dollar (année de référence : 1998) ...	52

I. Introduction

1. En application des résolutions 35/81, 59/250, 62/208, 63/232 et 63/311 de l'Assemblée générale, le rapport financier annuel sur les activités opérationnelles de développement a été mis au point et amélioré. Plusieurs aménagements ont été apportés ces dernières années pour renforcer le champ d'application et la comparabilité des données figurant dans le rapport. Partant, celui-ci analyse plus en détail les sources, les modalités et la destination des financements au titre des activités opérationnelles de développement, en s'attachant plus particulièrement aux flux de ressources autres que les ressources de base.

2. Plusieurs étapes supplémentaires sont également envisagées pour augmenter la portée, la qualité, l'actualité, la comparabilité et la rigueur analytique des informations financières relatives aux activités opérationnelles de développement (voir l'annexe I pour des informations supplémentaires sur les plans existants visant à améliorer les rapports financiers).

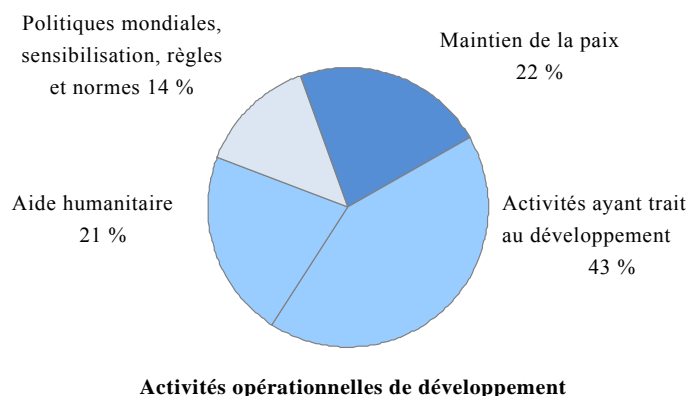
3. Le présent rapport est organisé en six grands chapitres : a) le résumé, qui comprend également des « propositions concrètes », en application de la résolution 63/311 de l'Assemblée générale; b) l'introduction; c) l'aperçu général; d) les ressources : revenus et contributions; e) l'utilisation et la destination des ressources; et f) les autres questions.

4. L'analyse exposée dans le présent rapport repose sur des informations fournies par les 36 organismes des Nations Unies qui ont reçu des financements au titre des activités opérationnelles de développement en 2008. Le rapport se fonde également sur les analyses menées en vue de l'élaboration par le Secrétaire général, en mars 2010, d'une note de financement informelle destinée à faciliter le dialogue intergouvernemental de l'Assemblée générale sur la cohérence à l'échelle du système.

Activités opérationnelles de développement

5. Les activités opérationnelles de développement représentent quelque 64 % de l'ensemble des activités à l'échelle du système des Nations Unies. Les 36 % restant sont constitués par le maintien de la paix et les activités des Nations Unies intéressant la formulation de politiques mondiales, de sensibilisation et d'établissement de règles et de normes ainsi que par les travaux de recherche, d'analyse et d'information connexes (voir fig. I).

Figure I
Activités à l'échelle du système des Nations Unies
(sur la base moyenne des contributions pour 2006-2008)



6. Les activités opérationnelles de développement couvrent à la fois les activités à long terme ayant trait au développement et les activités axées sur l'aide humanitaire. Elles sont liées aux activités des fonds, programmes, institutions spécialisées, départements et bureaux des Nations Unies dotés d'un mandat à cet effet. Le présent rapport s'attache avant tout à analyser les activités ayant trait au développement¹.

Ressources de base et autres ressources

7. En application du paragraphe 15 de la résolution 63/311 de l'Assemblée générale en particulier, le présent rapport fait figurer une analyse plus détaillée et des propositions concrètes concernant la situation actuelle et les perspectives d'avenir relatives aux ressources de base et aux autres ressources destinées au système des Nations Unies pour le développement, notamment les incidences des différentes catégories de ressources autres que les ressources de base en termes de prévisibilité, d'appropriation par les pays et d'exécution des mandats intergouvernementaux.

8. À cet égard, il importe de noter que les organismes des Nations Unies utilisent des expressions très diverses pour classer les types de financement au titre des activités opérationnelles de développement. Pour les besoins du présent rapport, on utilisera essentiellement « ressources de base » et « autres ressources » (voir également l'annexe II pour de plus amples informations sur les sources et la couverture).

¹ Les activités opérationnelles de développement axées sur l'aide humanitaire sont calculées sur la base de 27 % du total des contributions destinées à l'UNICEF et de 100 % du total des contributions destinées au Programme alimentaire mondial, au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Toutes les autres contributions au titre des activités opérationnelles de développement sont définies dans le présent rapport comme ayant trait au développement.

9. Les ressources de base sont celles qui peuvent être mises en commun sans restriction et dont l'utilisation et l'application sont directement liées aux mandats, aux directives, aux priorités et aux objectifs stratégiques établis par les organes directeurs intergouvernementaux concernés.

10. Les ressources autres que les ressources de base, telles que déterminées par le contributeur, sont en général limitées quant à leur utilisation et leur application. La conformité de l'utilisation et de l'application de ces ressources aux mandats, directives, priorités et objectifs établis par les organes directeurs intergouvernementaux est en général moins stricte.

11. L'aide de base, ou sans restriction, est en général considérée comme un moyen plus efficace de nouer des partenariats réussis avec les pays de programme pour la réalisation d'activités opérationnelles de développement. L'aide restreinte sous la forme de ressources autres que les ressources de base, en revanche, est souvent perçue comme limitant la participation des pays de programme à la sélection, à la conception et à l'exécution des projets et des programmes.

12. Le financement sous la forme de ressources autres que les ressources de base représente actuellement quelque 71 % du total des contributions (sur la base de données de 2008) et a considérablement augmenté au fil du temps.

Comparabilité des rapports du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du système des Nations Unies

13. Il existe un certain nombre de différences majeures dans la manière dont le système des Nations Unies et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques définissent et classent les contributions destinées au système des Nations Unies, et font rapport à ce sujet. Du fait de l'utilisation de définitions et de classements différents, les informations relatives aux contributions destinées au système des Nations Unies figurant dans le présent rapport ne peuvent pas être directement comparées aux informations relatives aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies qui figurent dans les rapports du CAD de l'OCDE. L'annexe III contient une étude plus approfondie de la comparabilité des informations contenues dans le présent rapport avec celles provenant d'autres sources telles que le CAD de l'OCDE, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et les organismes des Nations Unies à titre individuel.

Création d'une base centrale de données sur le financement

14. Le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination fait rapport sur l'ensemble des données financières du système des Nations Unies, notamment les politiques mondiales et les activités de sensibilisation (voir fig. I). Les consultations sont en cours avec le Conseil des chefs de secrétariat pour la création concertée d'une base centrale de données sur les informations relatives au financement des activités opérationnelles de développement, en application de la résolution 63/311 de l'Assemblée générale.

II. Aperçu général

15. Le présent chapitre propose un bref aperçu des principales caractéristiques du système de financement des activités opérationnelles de développement. Les chapitres III, IV et V qui suivent contiennent des analyses plus détaillées des grandes tendances, questions et perspectives.

Origine des contributions

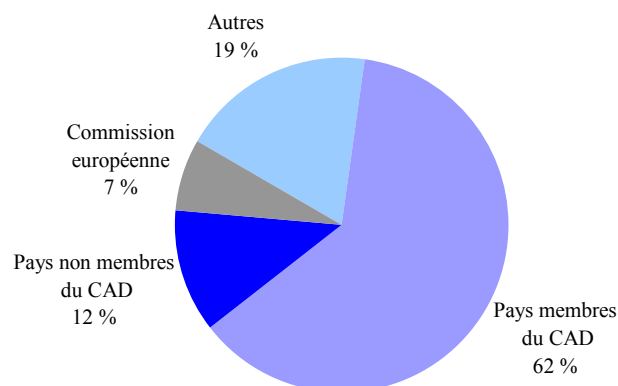
16. En 2008, le total des contributions destinées aux activités opérationnelles de développement s'est élevé à environ 22,2 milliards de dollars, chiffre sans précédent, soit une hausse de 10 %, en termes réels, par rapport à 2007.

17. Environ 74 % du total des contributions provenaient des États, appartenant ou non au CAD, les 26 % restant émanant des fonds d'action générale, de la Commission européenne, d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Figure II

Origine du financement

(2008 : 22,2 milliards de dollars des États-Unis)

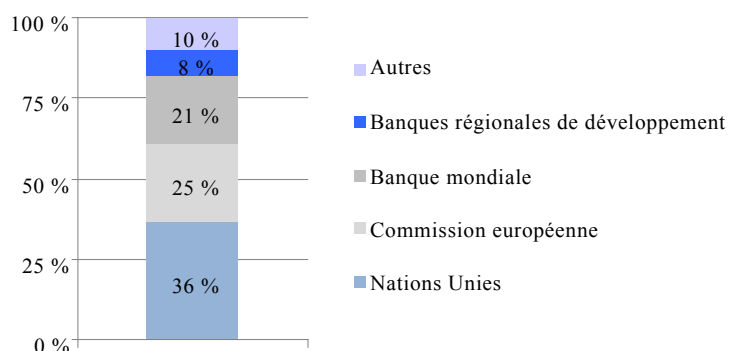


18. La part des pays appartenant au CAD de l'OCDE dans le financement des activités opérationnelles de développement était de 80 % en 1993 contre 62 % en 2008. La base de financement s'est donc élargie et diversifiée au cours du temps.

Part des flux d'aide multilatérale reçue par le système des Nations Unies

19. Le système des Nations Unies demeure le principal bénéficiaire des contributions multilatérales directes des pays appartenant au CAD de l'OCDE (voir fig. III). Cette part est actuellement estimée à quelque 36 % et serait même plus élevée si l'on tenait compte aussi des contributions indirectes destinées aux organismes des Nations Unies provenant d'autres acteurs multilatéraux tels que la Banque mondiale, les banques régionales de développement, la Commission européenne et les fonds d'action générale, qui reçoivent des financements de pays appartenant au CAD de l'OCDE. Ce chiffre élevé confirme l'utilité et l'importance du système des Nations Unies en matière de coopération internationale pour le développement.

Figure III
Part d'aide multilatérale reçue par le système des Nations Unies

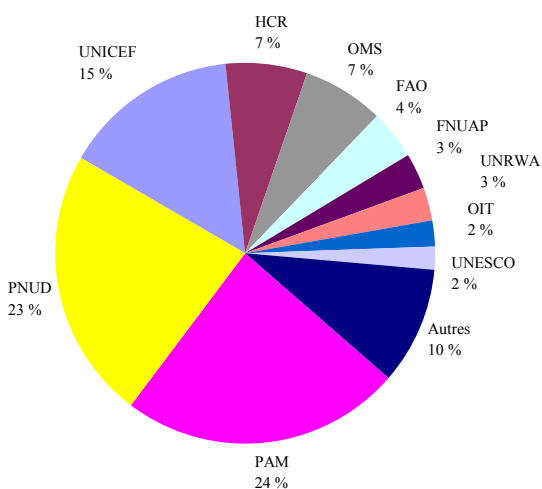


Principaux organismes des Nations Unies

20. Le financement au titre des activités opérationnelles de développement est réparti entre un nombre relativement petit d'organismes des Nations Unies, dont six reçoivent 80 % du total des contributions (voir fig. IV). Trente organismes reçoivent donc les 20 % restant des flux de ressources, signe d'une possible fragmentation des activités opérationnelles de développement.

Figure IV
Principaux organismes

(2008 : 22,2 milliards de dollars des États-Unis)



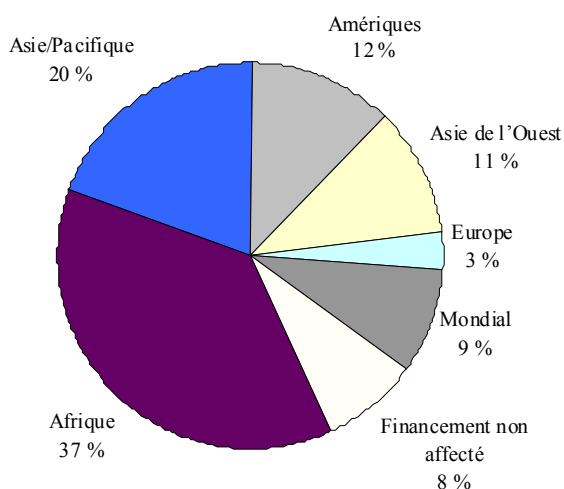
Destination des financements

21. L'Afrique est la région qui a reçu l'essentiel du financement au titre des activités opérationnelles de développement en 2008, soit 50 % des dépenses déclarées d'aide humanitaire et 32 % des ressources au titre des activités axées sur le développement (voir fig. V et tableau 10).

Figure V

Destination par région

(2008 : 18,6 milliards de dollars des États-Unis)



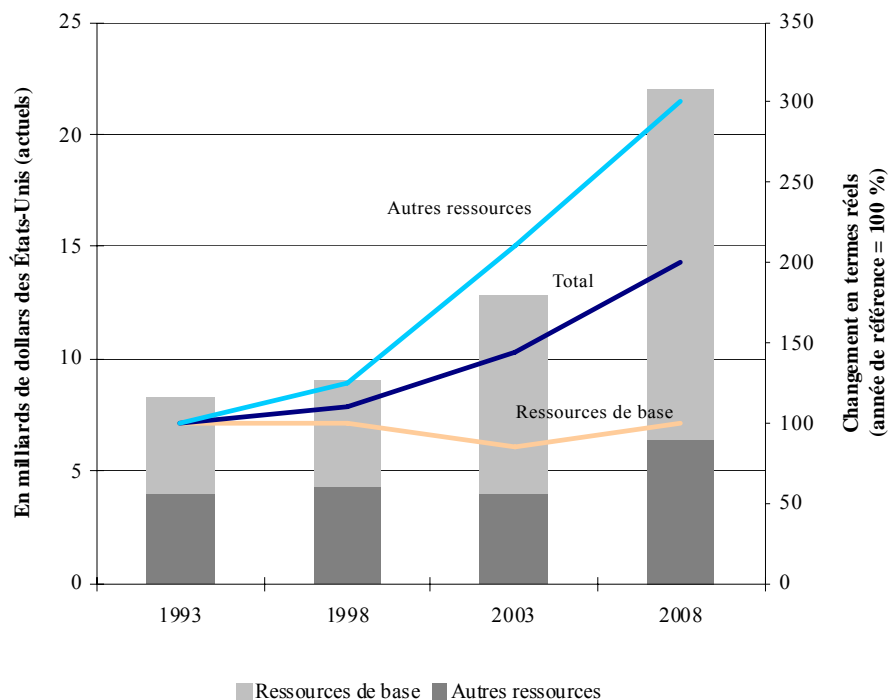
21. Les dépenses en Amérique latine, principalement liées au développement, étaient essentiellement imputables aux contributions au titre des ressources locales pour l'élaboration de programmes dans les pays contributeurs eux-mêmes.

22. Il convient de noter qu'environ 8 % des dépenses en 2008 n'ont pas été imputées à un pays en particulier ou à une région géographique directement.

Évolution des contributions

23. Entre 1993 et 2008, la croissance des contributions destinées au système des Nations Unies pour le développement a dépassé la croissance du total des flux d'aide au développement des pays membres du CAD de l'OCDE.

Figure VI
Contributions au fil des années
(Ressources de base et autres ressources)



24. Pendant cette période, le total des contributions a doublé en termes réels et les flux de ressources autres que les ressources de base ont été presque multipliés par trois, tandis que les ressources de base sont restées pratiquement inchangées (voir fig. VI).

25. L'importance croissante du système des Nations Unies eu égard à la coopération internationale pour le développement ces dernières années semble donc s'étendre en particulier aux flux de ressources autres que les ressources de base.

III. Ressources : revenus et contributions

A. Activités opérationnelles : développement et aide humanitaire

1. Évolution des contributions

26. Le tableau 1 donne un aperçu des financements au titre des activités opérationnelles de développement en général, y compris des tendances lourdes depuis 1993 (voir aussi fig. VI)². Le total des contributions ainsi que les principales ressources de base et autres ressources qui les composent ont augmenté en valeurs réelles de 95,5 et 198 % respectivement entre 1993 et 2008. L'augmentation en valeur réelle de 95 % du total des contributions au titre des activités opérationnelles de développement est à comparer à la hausse de 49 % des flux de l'ensemble d'aide au développement provenant des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Environ 40 % de la hausse des financements enregistrée entre 1993 et 2008 proviennent de ces pays-là et les 60 % restants s'expliquent par l'augmentation des contributions d'autres sources telles que les pays non membres du CAD, la Commission européenne et d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des fonds d'action générale et le secteur privé.

27. Lorsqu'on examine les deux principaux domaines d'intervention des activités opérationnelles, on constate que la croissance des ressources au titre des activités ayant trait au développement a été plus forte (113 %) que le financement au titre de l'aide humanitaire (73 %). Cela s'explique essentiellement par l'augmentation exceptionnellement forte des ressources autres que les ressources de base au titre des activités ayant trait au développement au cours de cette période (375 %), qui, à son tour, permet de comprendre le recul de la part des ressources de base, passée de 70 % en 1993 à 34 % en 2008.

28. En 2008, la progression significative de la part des ressources de base dans le total des ressources affectées aux activités ayant une optique humanitaire était presque exclusivement due à la très importante contribution du Gouvernement de l'Arabie saoudite au PAM.

² Neuf organismes, pour lesquels des données existent depuis 1993, ont reçu environ 86 % du total des contributions au titre des activités opérationnelles de développement en 2008. Il s'agit du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (y compris le financement au titre de l'administration du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et des Volontaires des Nations Unies), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Les chiffres du tableau ci-dessus ont été calculés à l'aide de six coefficients distincts, deux chacun (ressources de base et autres ressources) pour les activités de développement à long terme, l'aide humanitaire et les contributions totales. Ces coefficients ont été calculés à partir de la moyenne de chacune des six formes de contributions représentées par ces neuf organismes ces six dernières années (2003-2008).

Tableau 1
Contributions : 1993-2008

Contributions	En milliards de dollars courants des États-Unis				En milliards de dollars constants des États-Unis (2007)				Variation en pourcentage (1993-2008)	
	1993	1998	2003	2008	1993	1998	2003	2008		
Total	Ressources de base	4,2	4,3	4,2	6,4	5,8	5,7	5,1	6,1	5
	Autres ressources	3,7	4,8	8,7	15,9	5,1	6,6	10,8	15,1	198
	Total	7,9	9,1	12,9	22,2	10,8	12,4	15,9	21,2	95
	Part des ressources de base (%)	53	47	32	29					
Développement à long terme	Ressources de base	3,1	3,2	3,3	4,6	4,3	4,3	4,0	4,4	2
	Autres ressources	1,3	2,6	4,9	9,1	1,8	3,5	6,0	8,6	375
	Total	4,5	5,8	8,1	13,6	6,1	7,8	10,0	13,0	113
	Part des ressources de base (%)	70	55	40	34					
Aide humanitaire	Ressources de base	1,1	1,1	0,9	1,8	1,5	1,5	1,1	1,7	16
	Autres ressources	2,4	2,2	3,9	6,8	3,3	3,0	4,8	6,5	99
	Total	3,4	3,4	4,8	8,6	4,7	4,5	5,9	8,2	73
	Part des ressources de base (%)	31	33	19	21					

30. Il ressort d'une étude des dernières tendances que la croissance générale s'est accélérée, notamment entre 2004 et 2008, tant pour les activités ayant trait au développement que pour celles ayant une optique humanitaire. On peut le voir dans le tableau 2 qui montre que le recul à long terme de la part des ressources de base au titre des activités ayant trait au développement semble s'être stabilisé à environ 34 % ces trois dernières années, loin de la crête de 70 % enregistrée en 1993.

Tableau 2
Contributions : 2004-2008

Contributions	En milliards de dollars courants des États-Unis					En milliards de dollars constants des États-Unis (2007)					Variation en pourcentage (2004-2008)	
	2004	2005	2006	2007	2008	2004	2005	2006	2007	2008		
Total	Ressources de base	4,7	4,7	5,1	5,7	6,4	5,3	5,2	5,5	5,7	6,1	14
	Autres ressources	10,2	12,4	12,3	13,5	15,9	11,5	13,7	13,2	13,5	15,1	31
	Total	14,8	17,1	17,3	19,2	22,2	16,8	18,9	18,8	19,2	21,2	26
	Part des ressources de base (%)	32	27	29	30	29						
Développement à long terme	Ressources de base	3,7	3,7	4,2	4,7	4,6	4,2	4,1	4,5	4,7	4,4	4
	Autres ressources	6,0	7,9	7,9	9,0	9,1	6,7	8,7	8,5	9,0	8,6	28
	Total	9,6	11,6	12,0	13,6	13,6	10,9	12,8	13,0	13,6	13,0	19
	Part des ressources de base (%)	38	32	34	35	34						
Aide humanitaire	Ressources de base	1,0	1,0	0,9	1,0	1,8	1,1	1,1	1,0	1,0	1,7	50
	Autres ressources	4,2	4,5	4,4	4,6	6,8	4,8	5,0	4,7	4,6	6,5	36
	Total	5,2	5,5	5,3	5,6	8,6	5,9	6,1	5,7	5,6	8,2	39
	Part des ressources de base (%)	19	18	17	18	21						

2. Contributions en 2008

31. Le tableau 3 donne un bref aperçu des contributions en 2008 en indiquant la part du financement des pays membres du CAD de l'OCDE et la répartition des flux de ressources autres que les ressources de base entre quatre principales modalités de financement des activités au moyen de ces ressources. D'après ce tableau, les ressources autres que les ressources de base, prises ensemble, sous la forme de fonds d'affectation spéciale multidonateurs, notamment des fonds d'action générale et des fonds régionaux et nationaux, ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble des flux de ressources destinées au système des Nations Unies pour le développement. Ces quatre principales modalités de financement auxquelles ont recours les donateurs pour acheminer des contributions au titre des ressources autres que les ressources de base destinées au système des Nations Unies pour le

développement sont examinées plus en détail dans la partie suivante et à l'annexe IV du présent rapport.

32. En 2008, les pays membres du CAD ont été la principale source de financement des activités opérationnelles de développement, représentant 58 % du total des contributions au titre des activités du système des Nations Unies ayant trait au développement et 72 % des activités ayant une optique humanitaire, soit environ 62 % de l'ensemble des flux de ressources. En 2008, la part des ressources de base dans les contributions provenant des pays membres du CAD de l'OCDE versées au titre des activités du système des Nations Unies ayant trait au développement et des activités ayant une optique humanitaire était de 47 % et 17 % respectivement.

33. En 2008, la part des ressources de base au titre des activités opérationnelles de développement était de 28 % pour les fonds et les programmes, et de 33 % pour les institutions spécialisées.

34. Une analyse plus approfondie des principales sources de financement des activités opérationnelles de développement figure au chapitre IV.

Tableau 3

Contributions au titre des ressources de base et autres ressources (2008)

(En milliards de dollars des États-Unis)

Types de financement	Total	Activités ayant trait au développement				Optique humanitaire			
		Tous donateurs		CAD/OCDE ^a		Tous donateurs		CAD/OCDE ^a	
		pourcentage		pourcentage		pourcentage		pourcentage	
Total des contributions	22,2	13,6	61	7,7	58	8,6	39	6,3	72
Ressources de base	6,4	4,6	72	3,6	80	1,8	28	1,1	61
Autres ressources, dont :	15,9	9,1	57	4,1	45	6,8	43	5,1	75
a) Fonds d'affectation spéciale multidonateurs ^b	0,8	0,6	65	0,5	92	0,3	35	0,3	100
b) Fonds thématiques	0,4	0,3	88	0,3	91	0,1	12	0,1	91
c) Contributions au titre des ressources locales	1,6	1,5	90	0,0	0	0,1	10	0,0	0
d) Contributions au titre de programmes et de projets déterminés	13,1	6,7	51	3,8	56	6,4	49	5,0	79

^a Les chiffres du CAD de l'OCDE ne comprennent pas les contributions de la Commission européenne bien que celle-ci en soit membre.

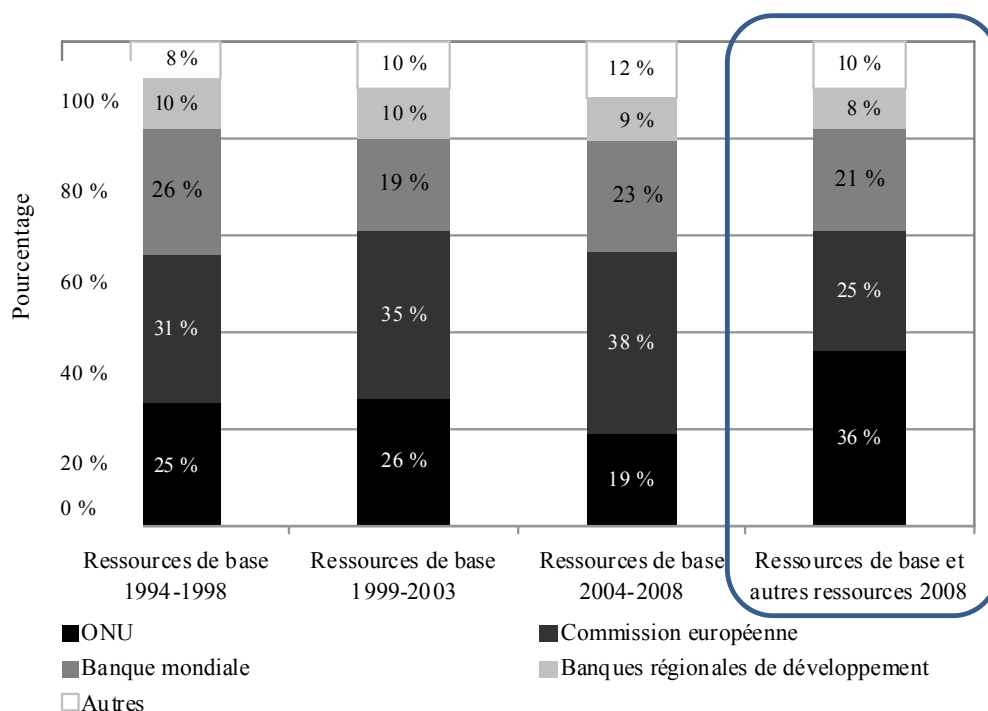
^b Les contributions aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs ne sont pas comprises dans les chiffres correspondant aux autres ressources des pays membres du CAD/OCDE car elles ne sont comptabilisées comme entrée d'argent que quand les fonds sont versés aux agents de réalisation par l'agent d'administration du fonds d'affectation spéciale.

3. Part des flux d'aide multilatérale destinée au système des Nations Unies

35. S'agissant des ressources de base affectées directement à l'ensemble du système multilatéral par les pays membres du CAD, la part destinée au système des Nations Unies pour le développement est restée presque pratiquement inchangée en valeur nominale ces 15 dernières années (de l'ordre de 6 milliards de dollars par an),

mais a baissé en valeur relative à environ 19 % entre 2004 et 2008 en raison notamment de la forte progression du financement de la Commission européenne. En tenant compte de toutes les ressources, à savoir les ressources de base et autres ressources, ainsi que des dernières données disponibles (2008) au moment de l'établissement du présent rapport, la part affectée au système des Nations Unies pour le développement est estimée à 36 % environ, ce qui fait du système des Nations Unies le plus grand partenaire multilatéral des pays membres du CAD (voir fig. VII).

Figure VII
Part de l'aide multilatérale destinée au système des Nations Unies
Répartition : ressources de base 1989-2008; ressources de base et autres ressources 2008



36. Il importe de noter que la figure VII ne rend compte que des contributions directes des pays du CAD destinées au système des Nations Unies et non des ressources versées aux organismes des Nations Unies par l'intermédiaire d'autres acteurs multilatéraux tels que la Commission européenne, la Banque mondiale, les banques de développement régionales, les fonds d'action générale et d'autres entités qui reçoivent elles-mêmes des financements de ces pays. Ainsi, les ressources autres que les ressources de base versées au système des Nations Unies pour le développement par la Commission européenne ont augmenté, passant de 0,2 milliard de dollars en 1999 à 1 milliard 250 millions de dollars en 2008³. La part

³ Les moyennes sur cinq ans du total des contributions des pays membres du CAD au titre de l'aide au développement versées au système multilatéral (en milliards constants de dollars des États-Unis) étaient comme suit : 1989-1993 : 23,5 milliards de dollars; 1994-1998 : 22,6 milliards de dollars; 1999-2003 : 24,6 milliards de dollars; 2004-2008 : 30 milliards de dollars.

réelle des flux d'aide publique au développement provenant des pays membres du CAD qui revient au système des Nations Unies est donc plus élevée.

4. Principaux contributeurs

37. Les 10 principaux pays contributeurs au titre des activités opérationnelles de développement en 2008 sont responsables pour 55, 57 et 57 % des ressources de base, des autres ressources et du total des contributions, respectivement. Entre 2003 et 2008, la Commission européenne est passée de la sixième à la deuxième place sur la liste des principaux contributeurs, et l'Espagne de la dix-huitième à la neuvième.

38. En termes de contributions exprimées en pourcentage du revenu national brut, le Luxembourg vient en tête des pays donateurs, suivi de la Norvège, de la Suède et du Danemark.

39. En 2008, l'Arabie saoudite était le onzième fournisseur le plus important de ressources affectées au système des Nations Unies pour le développement et le deuxième pour les ressources de base, à la suite d'une contribution de 500 millions de dollars versée au PAM.

Tableau 4
Principaux contributeurs en 2008

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>	<i>Part des ressources de base</i>	<i>Pourcentage du RNB</i>
États-Unis d'Amérique	650	3 289	3 939	16,5	0,03
Commission européenne	142	1 322	1 463	9,7	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	382	760	1 142	33,4	0,04
Japon	364	720	1 084	33,5	0,02
Pays-Bas	472	500	972	48,6	0,12
Norvège	440	469	909	48,4	0,22
Suède	436	443	879	49,6	0,19
Canada	205	630	835	24,6	0,06
Espagne	206	595	801	25,7	0,06
Italie	173	383	556	31,2	0,03
Total	3 469	9 110	12 579	27,6	–

5. Perspectives pour 2010

40. On craint que la croissance enregistrée ces cinq dernières années au titre des contributions versées au système des Nations Unies ne connaisse une stagnation, voire ne recule en 2010, en raison des conséquences négatives de la crise économique mondiale⁴. Le PNUD, par exemple, estime que les ressources de base

⁴ Les informations fournies dans cette partie reposent en grande partie sur des données du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP fournies lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions tenue en novembre 2009.

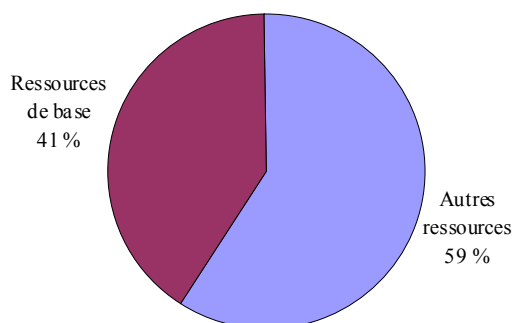
seront de 2,3 milliards de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011, pareil qu'en 2008-2009. Il prévoit aussi que les autres ressources tomberont à 5 milliards pour l'exercice biennal 2010-2011, moins que les 5,3 milliards enregistrés en 2008/2009⁵. En 2009, l'UNICEF a reçu 3,3 milliards de dollars de contributions totales, une baisse de 3 %, en valeur nominale, par rapport à l'année précédente. En 2009, le PAM a reçu 4 milliards de dollars de contributions en 2009, moins que les 5 milliards de dollars enregistrés en 2008. Le FNUAP prévoit des entrées s'élevant à 1,4 milliard de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011, légèrement moins que le montant de 1 milliard 550 millions de dollars enregistré en 2008-2009.

B. Activités opérationnelles : activités ayant trait exclusivement au développement

41. Cette partie analyse plus en profondeur les contributions au titre des activités opérationnelles de développement, l'accent étant mis exclusivement sur les activités du système des Nations Unies ayant trait au développement, qui représentent quelque 61 % du total des activités opérationnelles de développement (voir tableau 1)⁶.

1. Types de financement : ressources de base et autres ressources

Figure VIII
Contributions des pays
(2008 : 9,6 milliards de dollars)



42. Les gouvernements de pays, membres ou non du CAD, ont versé quelque 9,6 milliards de dollars, soit 71 % du montant total de 13,6 milliards de dollars reçu par le système des Nations Unies en 2008, au titre des activités ayant trait au

⁵ À l'exclusion des ressources locales.

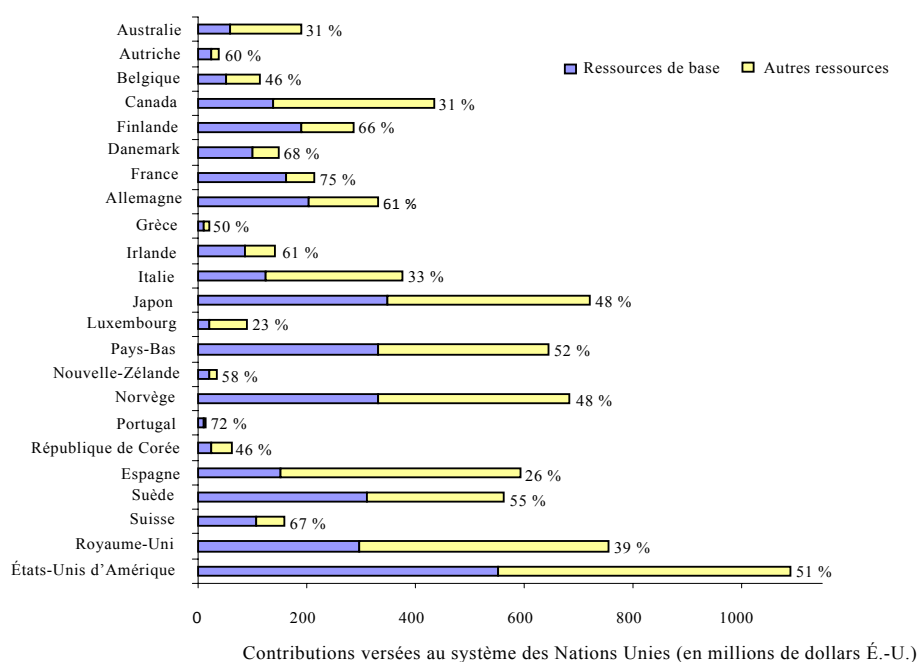
⁶ Comme expliqué dans l'introduction au présent rapport, les ressources au titre des activités opérationnelles de développement ayant une optique humanitaire sont calculées sur la base de 27 % du total des contributions versées à l'UNICEF et de 100 % du total des contributions destinées au PAM, au HCR, à l'UNRWA et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Toutes les autres contributions au titre des activités opérationnelles de développement sont définies dans le présent rapport comme ayant trait au développement. Le calcul des ressources au titre des activités opérationnelles de développement établi à la figure I (64 %) est basé sur des moyennes des contributions sur trois ans.

développement. Les ressources de base représentaient environ 41 % de ces contributions, contre 65 % en 1995 (voir fig. VIII)⁷.

43. En 2008, la part des ressources de base provenant des gouvernements de pays membres ou non du CAD dans le total des contributions au titre des activités ayant trait au développement était de 47 et 15 % respectivement, contre 74 et 28 % en 1995 (voir figures XI et XII)⁸. Ce changement traduit la montée rapide des contributions au titre des ressources autres que les ressources de base et la diversification notable de la base de financement au cours de cette période.

Figure IX

Contributions et part des ressources de base provenant des pays membres du Comité d'aide au développement en 2008 (activités ayant trait au développement)



44. La figure IX montre que la part des ressources de base provenant de 13 des 23 pays membres du CAD de l'OCDE était supérieure à 50 % en 2008, 6 pays seulement étant sous la barre des 40 %⁹. Si la part minimale des ressources de base destinées aux activités ayant trait au développement avait été fixée à 40 ou 50 %, la part moyenne des ressources de base provenant des pays membres du CAD en tant que groupe serait passée à 50 et 53 % respectivement. Cela porte à penser qu'établir

⁷ Ces chiffres incluent les pays membres ou non du CAD qui contribuent au système des Nations Unies pour le développement.

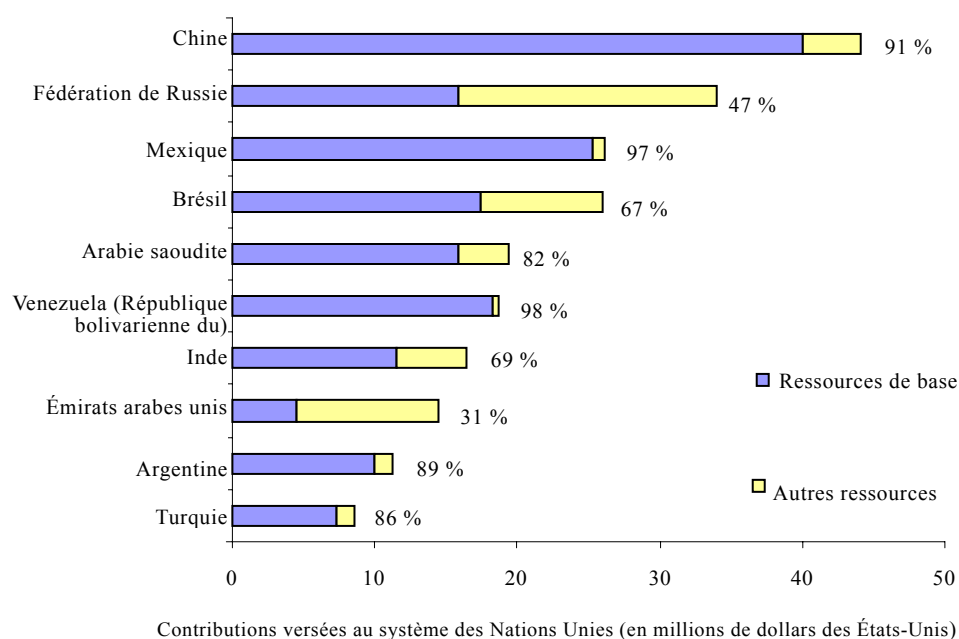
⁸ Si les contributions de la Commission européenne sont incluses dans le chiffre du CAD de l'OCDE, la part des ressources de base serait de 44 %.

⁹ La République de Corée a adhéré au CAD en janvier 2010.

à 50 % un niveau minimum de contributions au titre des ressources de base fournies par les pays membres du CAD pourrait ne pas augmenter de façon sensible la part moyenne des ressources de base du groupe dans son ensemble.

45. La figure X montre les contributions au titre des activités ayant trait au développement et la part des ressources de base provenant des 10 premiers pays non membres du Comité d'aide au développement en 2008, à l'exclusion des contributions des pays de programme au titre des ressources locales¹⁰.

Figure X
Contributions et part des ressources de base provenant des 10 premiers pays non membres du Comité d'aide au développement en 2008 (activités ayant trait au développement)



46. En 2008, le total des contributions au titre des activités ayant trait au développement des pays non membres du CAD, à l'exclusion des contributions au titre des ressources locales, s'élevait à 419 millions de dollars, contre 518 millions de dollars en 2007, soit une baisse de 19 %. Ces flux de ressources représentent quelque 5 % de l'ensemble des contributions des gouvernements des pays (à l'exclusion des ressources locales) au titre des activités du système des Nations Unies ayant trait au développement.

2. Sources de financement

47. La part des contributions au titre des activités ayant trait au développement des pays membres du CAD a baissé considérablement entre 1995 et 2008 (voir fig. XI et

¹⁰ L'Arabie saoudite a également versé une contribution importante au PAM en 2008, s'élevant à 500 millions de dollars.

XII). En outre, la part des autres ressources provenant des pays membres du CAD au titre des activités ayant trait au développement a gagné beaucoup d'importance au détriment des ressources de base.

Figure XI
Sources de financement : 1995
4,9 milliards de dollars des États-Unis

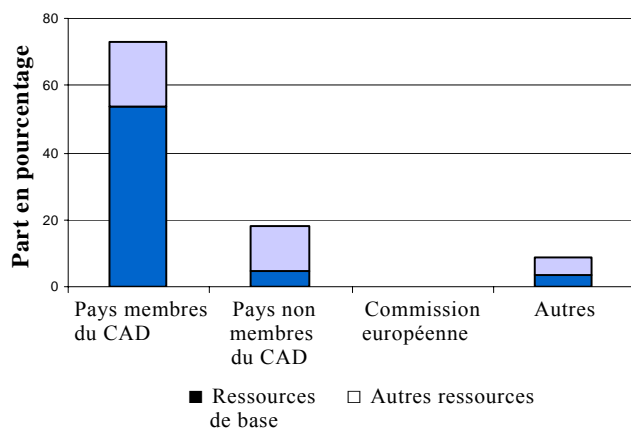
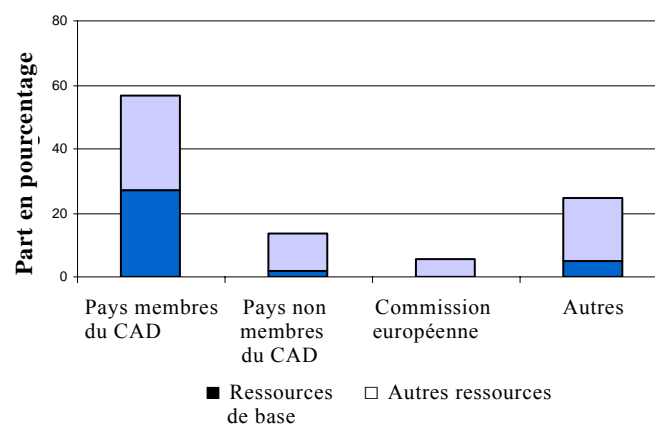


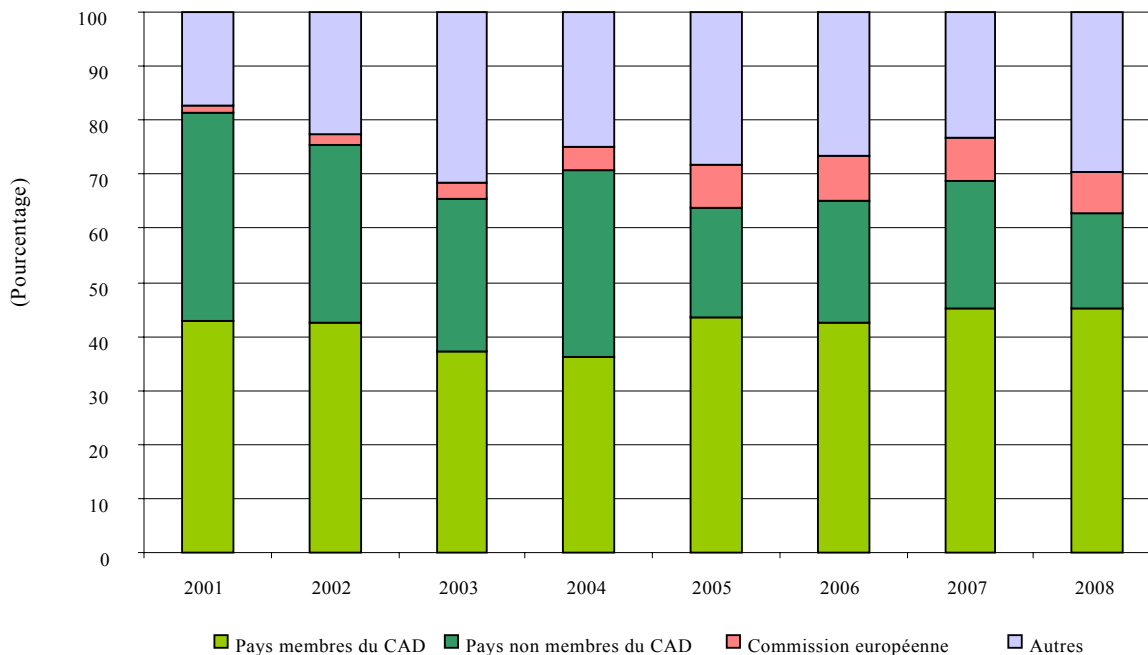
Figure XII
Sources de financement : 2008
13,6 milliards de dollars des États-Unis



48. Les figures XI et XII montrent que le financement des activités du système des Nations Unies ayant trait au développement a considérablement changé entre 1993 et 2008, la base de donateurs s'étant élargie et les contributions au titre des ressources autres que les ressources de base devenant nettement plus importantes. Ces tendances ont eu pour conséquence majeure d'entraîner une baisse notable de la part des ressources de base dans le total des contributions au titre des activités ayant trait au développement. Un autre fait important au cours de cette période a été l'émergence d'« autres » contributeurs, à savoir les fonds d'action générale, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. La figure XIII montre les tendances des principales sources de financement, l'accent étant mis en particulier sur la période allant de 2001 à 2008¹¹.

¹¹ Par « Autres », on entend les contributions des fonds d'action générale, des organisations non gouvernementales, du secteur privé, des banques de développement et des comités nationaux (versées à l'UNICEF, part des ressources autres que les ressources de base destinées aux activités ayant trait au développement). La hausse soudaine des « autres » contributions en 2005 s'expliquait essentiellement par la montée en flèche des ressources autres que les ressources de base destinées aux comités nationaux de l'UNICEF.

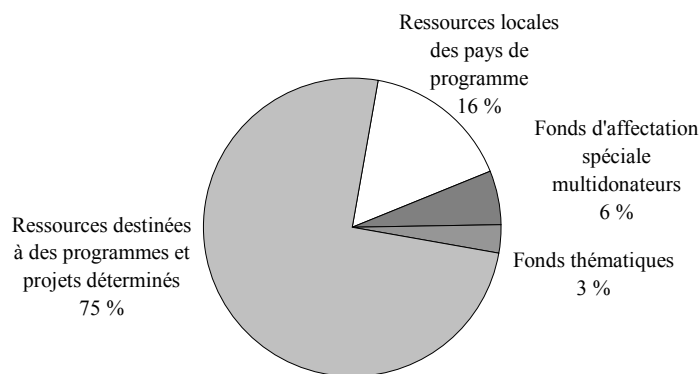
Figure XIII
Tendances des ressources autres que les ressources de base
par source de financement : 2001-2008



3. Modalités de financement autres que les contributions aux ressources de base

Figure XIV
Modalités de financement autres que les contributions
aux ressources de base

(2008 : 9,1 milliards de dollars des États-Unis)



49. Les contributions au titre des ressources autres que les ressources de base destinées au système des Nations Unies pour le développement sont essentiellement

programmées et administrées selon quatre modalités : fonds d'affectation spéciale multidonateurs, fonds thématiques, contributions des pays de programme au titre des ressources locales et financements d'un seul donateur au titre de programmes et de projets déterminés.

50. Les organismes des Nations Unies préconisent les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les fonds thématiques pour acheminer et mobiliser d'une façon efficace et coordonnée des ressources à l'appui des activités de développement menées à l'échelle du système. Le recours à des fonds d'affectation spéciale multidonateurs est également considéré comme une réponse directe aux appels pour une plus grande cohérence et une utilisation plus efficace des ressources autres que les ressources de base destinées à financer des activités ayant trait au développement afin d'appuyer les programmes de développement propres à chaque pays.

51. Comme on l'a indiqué récemment au cours des consultations de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la cohérence de l'action du système, il existe une différence entre les fonds d'affectation spéciale multidonateurs administrés par les organismes des Nations unies et ceux gérés par la Banque mondiale. L'agent d'administration responsable des fonds d'affectation spéciale multidonateurs administrés par l'ONU transfère d'abord les ressources à l'organisme des Nations Unies participant et non directement aux pays comme le fait la Banque mondiale. Les décisions concernant ces fonds sont prises par pays, méthode jugée plus adaptée aux petits transferts de ressources et plus rapide et plus souple. Pour les transferts de gros montants, comme c'est souvent le cas pour les grands programmes d'investissement, les fonds d'affectation spéciale multidonateurs plus centralisés du type de ceux administrés par la Banque mondiale seraient plus intéressants.

52. Actuellement, environ 9 % des flux de ressources autres que les ressources de base destinées au système des Nations Unies pour le développement sont acheminés par des mécanismes de fonds communs plus ou moins réservés comme les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les fonds thématiques. Bien que ne cessant de croître, cette modalité demeure modeste par rapport aux financements distincts destinés au système des Nations Unies pour le développement (voir annexe IV pour un examen plus approfondi des modalités de financement autres que les contributions aux ressources de base)¹².

53. Environ 75 % de ces flux de ressources autres que les ressources de base viennent de financements d'un seul donateur destinés à des programmes ou à des projets déterminés, avec des répercussions sur la cohérence générale des programmes et les coûts des transactions (voir fig. XIV). Les contributions au titre des ressources locales des pays de programme étant aussi en grande majorité destinées à des programmes ou à des projets déterminés, les financements distincts d'un seul donateur représentent de fait quelque 91 % de l'ensemble des flux de ressources autres que les ressources de base.

¹² Certaines contributions destinées à des programmes et à des projets déterminés sont mises en commun mais n'entrent pas dans le calcul de ce pourcentage. La possibilité de demander des informations supplémentaires au sujet de ces contributions sera envisagée au stade de la préparation du questionnaire de 2010 sur le financement du système des Nations Unies pour le développement (pour l'année 2009).

4. Contributions des pays de programme au titre des ressources locales

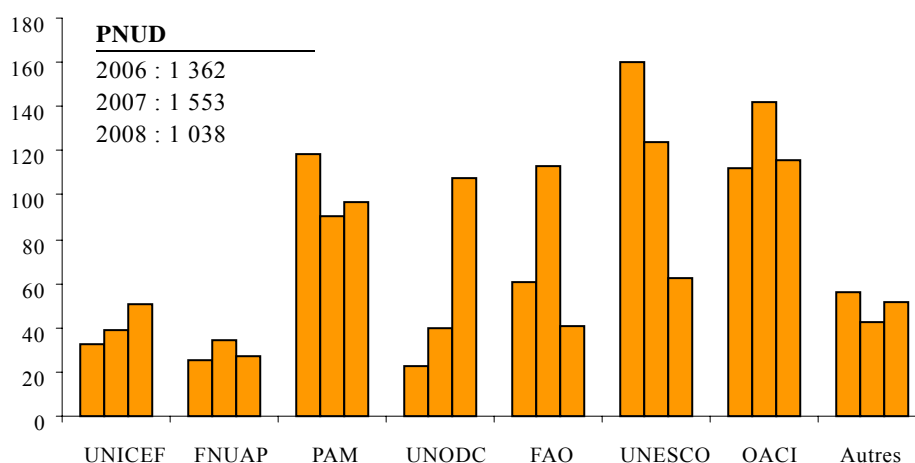
54. Pendant les consultations de l'Assemblée générale sur la cohérence de l'action du système à la soixante-quatrième session, plusieurs États Membres ont demandé des informations et des analyses supplémentaires sur les tendances clefs des contributions des pays de programme.

55. Ces contributions destinées au système des Nations Unies pour le développement ont représenté 1 milliard 590 millions de dollars en 2008, loin des 2 milliards 150 millions de dollars enregistrés en 2007. En 2008, les ressources locales représentaient encore quelque 10 % de l'ensemble des flux de ressources autres que les ressources de base et environ 16 % des contributions destinées au système des Nations Unies au titre des activités ayant trait au développement. Les contributions au titre des ressources locales proviennent souvent de pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) d'Amérique centrale et latine mais, ces dernières années, on note aussi la participation de pays d'autres régions. Les contributions des pays de programme au titre des ressources locales sont essentiellement destinées aux activités ayant trait au développement¹³.

56. Le PNUD continue d'être de loin le plus grand bénéficiaire de ce type de financement, recevant 65 % du total des contributions au titre des ressources locales en 2008. Les autres organismes des Nations Unies sont l'UNICEF, le FNUAP, le PAM, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), la FAO, l'UNESCO et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui ont reçu chacun au moins 25 millions de dollars par an de contributions au titre des ressources locales entre 2006 et 2008. La figure XV montre que les deux plus grands bénéficiaires des contributions au titre des ressources locales en 2006, le PNUD et l'UNESCO, ont enregistré dernièrement une baisse considérable de ce type de financement.

Figure XV
**Contributions au titre des ressources locales destinées
aux organismes des Nations Unies : 2006-2008**

(En millions de dollars des États-Unis)



¹³ À l'exception du PAM qui est pris en compte dans la figure XII en raison du volume considérable de contributions qu'il reçoit au titre des ressources locales.

57. Le Brésil est le premier contributeur au titre des ressources locales destinées au système des Nations Unies (sur la base de la moyenne des contributions entre 2006 et 2008). En 2008, 10 pays ont fourni environ deux tiers du total des contributions au titre des ressources locales destinées au système des Nations Unies pour le développement, les cinq premiers se trouvant en Amérique latine (voir tableau 5). En 2008, 47 pays ont fourni au moins 5 millions de dollars de contributions au titre des ressources locales destinées au système des Nations Unies pour le développement.

Tableau 5
Principaux pays contributeurs au titre des ressources locales destinées au système des Nations Unies : 2008

(En millions de dollars des États-Unis)

Rang	Pays	Contributions au titre des ressources locales	Part en pourcentage du total des contributions ^a
1	Brésil	219	88
2	Panama	199	98
3	Argentine	173	93
4	Colombie	130	98
5	Pérou	120	98
6	Égypte	56	91
7	Iraq	41	82
8	Honduras	38	98
9	Afghanistan	32	98
10	Chine	31	36

^a Destinées aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

58. S'agissant du Brésil, quatre organismes des Nations Unies ont reçu 96 % du total des contributions au titre des ressources locales en 2008. Le rôle de ces quatre organismes en matière de conception des projets, de gestion et de mise en œuvre, et de remontée de l'information en ce qui concerne les contributions au titre des ressources locales au Brésil est examiné plus en profondeur à l'annexe V¹⁴.

59. Dans le cas de l'UNICEF, le Gouvernement brésilien a, depuis 2006, versé une contribution thématique annuelle au titre du Programme d'éducation de base. Pour le PNUD, les contributions au titre des ressources locales sous-tendent le programme de pays pluriannuel, le bureau du PNUD au Brésil rendant compte de ces ressources de la même façon que pour les ressources de base et autres ressources¹⁵. Ces trois dernières années, l'UNESCO a également beaucoup bénéficié des contributions au titre des ressources locales du Gouvernement brésilien. Dans ces quatre organismes des Nations Unies, les projets financés à partir des contributions au titre des ressources locales doivent faire l'objet d'un examen

¹⁴ L'annexe V a été rédigée en concertation avec le PNUD, l'UNESCO, l'UNODC et l'UNICEF.

¹⁵ Il convient de noter que la contribution des organismes des Nations Unies à la conception et à l'exécution des programmes financés par les contributions au titre des ressources locales peut varier d'un pays à l'autre et en fonction de l'ampleur du programme.

institutionnel et être soumis à une procédure d'approbation en bonne et due forme pour s'assurer qu'ils correspondent au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et au plan stratégique de l'organisme en question.

60. Il ressort de la conclusion générale de l'étude préliminaire de l'expérience brésilienne (voir annexe V) que le rôle des organismes des Nations Unies en matière de gestion des contributions au titre des ressources locales n'est pas seulement administratif et est beaucoup plus important dans la plupart des cas. Cela vient étayer l'argument selon lequel les ressources locales sont partie intégrante du partenariat entre les autorités d'un certain nombre de pays de programme et le système des Nations Unies pour le développement.

5. Principaux organismes de développement

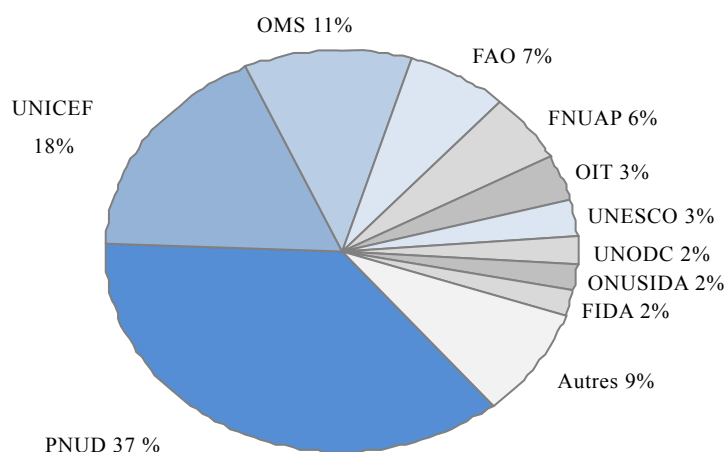
61. En 2008, trois organismes des Nations Unies ont reçu deux tiers des 13,6 milliards de dollars de financement destiné au système des Nations Unies au titre des activités ayant trait au développement, dont le PNUD qui en a reçu près de 40 %.

62. On voit ainsi que l'essentiel du financement des activités ayant trait au développement est concentré sur un petit nombre d'organismes des Nations Unies.

Figure XVI

Organismes clefs

(2008 : 13,6 milliards de dollars des États-Unis)



IV. Ressources : utilisation et affectation

A. Activités opérationnelles : développement et aide humanitaire

63. Les dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement ont augmenté de 16 % en valeur réelle entre 2003 et 2008 (voir tableau 6). Les dépenses de développement ont également augmenté plus rapidement que les dépenses consacrées à l'aide humanitaire. Pourtant, depuis 2005, le montant total des dépenses du système des Nations Unies pour le développement est resté relativement stable. En 2008, la moitié des dépenses humanitaires concernait l'Afrique.

1. Évolution des dépenses

Tableau 6

Dépenses : 2003-2008

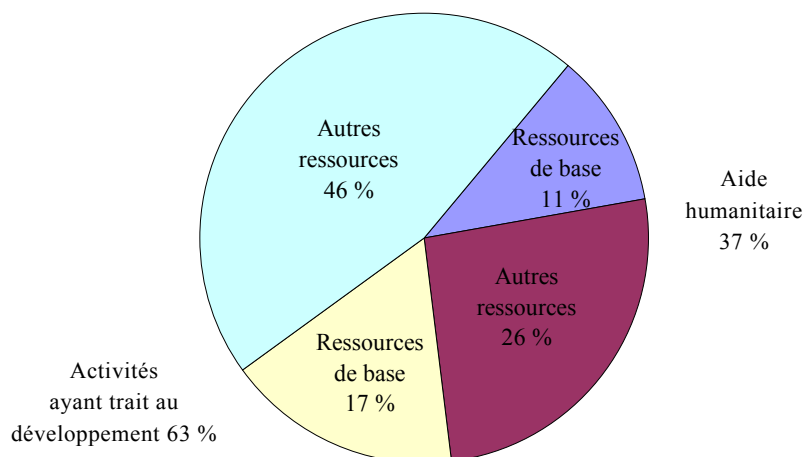
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variation (en pourcentage) 2003-2008
En milliards de dollars des États-Unis (valeur courante)	Développement	7,2	8,0	10,2	10,9	11,8	11,8	63
	Aide humanitaire	5,1	4,9	5,1	5,0	5,5	6,8	34
	Total	12,3	12,8	15,3	15,9	17,3	18,6	51
	Augmentation (pourcentage)	..	4,0	19,0	4,0	8,0	7,0	..
En milliards de dollars des États-Unis (valeur constante en 2007)	Développement	8,9	9,0	11,2	11,8	11,8	11,2	25
	Aide humanitaire	6,3	5,5	5,7	5,4	5,5	6,5	3
	Total	15,2	14,5	16,8	17,2	17,3	17,7	16
	Augmentation (pourcentage)	..	-4,0	16,0	2,0	0,0	2,0	..

2. Dépenses en 2008

64. Les entités des Nations Unies indiquent avoir consacré un montant total de 18,6 milliards de dollars aux activités opérationnelles de développement en 2008. Environ 63 % de ces dépenses ont été consacrées à des activités ayant trait au développement, et 37 % à l'aide humanitaire (voir fig. XVII).

Figure XVII
Types de dépenses

(2008 : 18,6 milliards de dollars des États-Unis)



65. S'agissant des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement, les parts provenant des ressources de base et d'autres ressources s'établissaient à environ 25 % et 75 % respectivement.

66. Les activités opérationnelles de développement sont très concentrées dans un petit nombre d'entités, dont les cinq plus grandes représentent 78 % de l'ensemble des dépenses en 2008 (voir tableau 7).

67. En 2008, les fonds et programmes concentraient 77 % du montant total des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement, les 23 % restants concernant les institutions spécialisées.

Tableau 7
Dépenses des entités des Nations Unies en 2008

(En millions de dollars des États-Unis)^a

<i>Dépenses engagées par</i>	<i>Financement au titre des ressources de base</i>	<i>Financement au titre d'autres ressources</i>	Total
Fonds et programmes			
PNUD	590	3 679	4 270
FNUAP	272	164	436
UNICEF	747	2 062	2 808
PAM	517	3 019	3 536
UNHCR ^b	301	1 296	1 597
Autres fonds et programmes ^c	752	769	1 520
Institutions spécialisées			

<i>Dépenses engagées par</i>	<i>Financement au titre des ressources de base</i>	<i>Financement au titre d'autres ressources</i>	Total
FAO	142	548	691
OIT ^d	238	186	424
UNESCO ^d	139	208	347
ONUDI	115	116	231
OMS	452	1 238	1 691
Autres institutions spécialisées ^e	276	554	829
Commissions régionales	16	43	59
Autres ^f	5	185	190
Montant total des dépenses	4 563	14 067	18 630

^a Les informations relatives aux contributions à l'OMS doivent être affinées en collaboration avec cette entité. En attendant, l'ensemble du budget de base de l'OMS est inclus dans le tableau.

^b La répartition entre les ressources de base et les autres ressources est une estimation fondée sur le fait que la part des ressources de base s'établit à 18,85 %.

^c ITC, ONUSIDA, CNUCED, PNUE, ONU-Habitat, ONUDC/PNUCID, UNRWA.

^d Imputation fondée sur les contributions consacrées aux activités opérationnelles de développement.

^e AIEA, OACI, FIDA, OMI, UIT, UPU, OMPI, OMM, Organisation mondiale du tourisme.

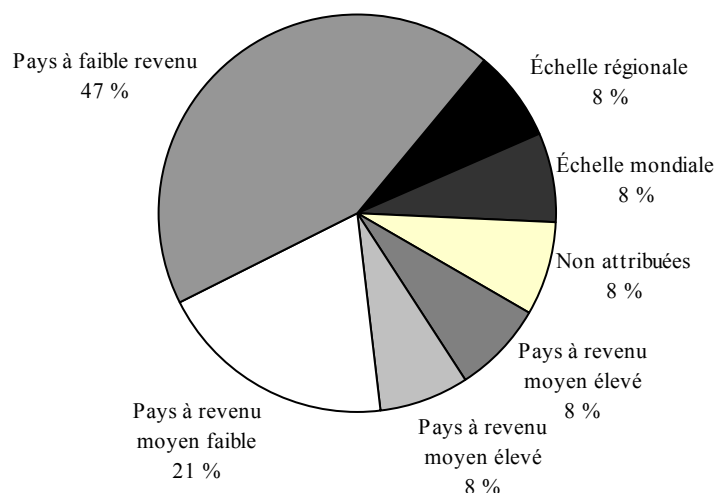
^f Département des affaires économiques et sociales, Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan.

3. Affectation des dépenses

a) Par catégorie de revenus

68. Les activités opérationnelles de développement de l'ONU ont vu leurs cibles changer ces dernières années : en 2008, 50 % des dépenses à l'échelle nationale étaient consacrées aux pays les moins avancés, contre 39 % en 2003.

Figure XVIII
Affectation par catégorie de revenu
(2008 : 18,6 milliards de dollars des États-Unis)



69. Environ 47 % du montant total des dépenses dont il a été rendu compte en 2008 ont été affectées à des pays à faible revenu (voir fig. XVIII)¹⁶. Il convient de noter que près d'un quart du montant total des dépenses n'a pas été affecté à l'échelle nationale.

70. Les tableaux 8 et 9 indiquent la part des dépenses affectées à l'échelle nationale en 2008 qui ont été financées au titre des ressources de base et d'autres ressources par une série d'entités, en fonction du revenu des pays ainsi que dans deux catégories spéciales de pays.

Tableau 8
Part des ressources de base et des autres ressources affectées dans des pays vulnérables

(En pourcentage)

	<i>PMA</i>		<i>Pays à faible revenu</i>		<i>Pays en développement sans littoral</i>		<i>Petits États insulaires en développement</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>
PNUD ^a	62	59	79	66	33	29	6	5
FNUAP	51	60	69	70	26	30	6	3
UNICEF	66	55	84	71	33	24	2	3
FAO	47	60	53	69	23	29	12	4
PAM	80	70	96	81	33	35	6	3
Total^b	65	62	82	73	32	30	5	4

^a Hors contributions des programmes de pays en ressources locales.

^b Total portant sur les cinq entités mentionnées ci-dessus.

71. L'examen des dépenses affectées aux pays à faible revenu révèle un écart important dans la répartition entre les ressources de base et les autres ressources, qui semble confirmer que l'utilisation et la mise en œuvre de ces deux catégories de ressources se conforment à des degrés divers aux mandats et priorités dont ont convenu les organes délibérants. Cette remarque est fondée sur le postulat selon lequel la répartition des dépenses engagées au titre des ressources de base offre le meilleur reflet de la mise en œuvre desdits mandats et priorités.

72. Le tableau 9 montre l'augmentation des dépenses affectées aux pays les moins avancés par les principales entités du système des Nations Unies pour le développement.

¹⁶ D'après la classification de la Banque mondiale.

Tableau 9
**Part du montant total des dépenses à l'échelle nationale
 dans les PMA : 2003-2008**

(En pourcentage)

<i>Entité</i>	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PNUD	22	28	36	33	33	43
FNUAP	52	47	41	46	52	55
UNICEF	52	51	51	52	56	58
PAM	47	50	71	70	72	71
UNHCR	51	57	57	56	52	50
FIDA	38	47	45	41	41	40
Autres institutions spécialisées	29	33	32	32	38	39
Autres fonds et programmes des Nations Unies	11	9	8

b) Par région

73. En 2008, l'Afrique était le principal bénéficiaire des crédits affectés aux activités opérationnelles de développement, avec 50 % des dépenses consacrées aux activités humanitaires et 32 % aux activités de développement (voir tableau 10). Elle était également le principal bénéficiaire des crédits affectés par les fonds et programmes, ainsi que par les institutions spécialisées (voir fig. XIX).

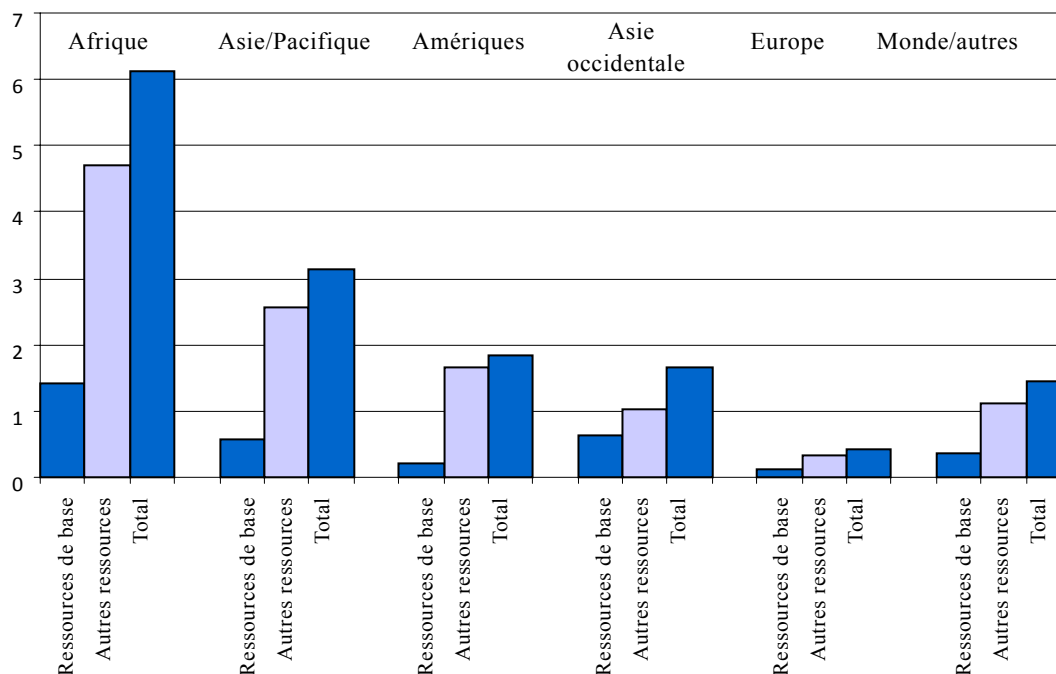
Tableau 10
Répartition des dépenses par région : 2008

(En pourcentage)

<i>Région</i>	<i>Part du montant total des dépenses</i>	
	<i>Assistance humanitaire</i>	<i>Développement</i>
Afrique	50	32
Asie/Pacifique	18	21
Amériques	5	16
Asie occidentale	19	6
Europe	2	4
Monde	0	12
Part non affectée	7	9

Figure XIX
Dépenses par région en 2008

(En milliards de dollars des États-Unis)



74. Le tableau 11 montre que la part des dépenses affectées à la région Afrique a augmenté entre 2003 et 2008. La région Asie-Pacifique a également connu une augmentation relative des financements la concernant, tandis que la part des crédits consacrés à la région Asie occidentale a connu une importante diminution, principalement en raison de dépenses moindres en Iraq.

Tableau 11
Répartition des dépenses par région : 2003-2008

(En pourcentage)

Année	Afrique	Asie-Pacifique	Amériques	Asie occidentale	Europe	Cadre interrégional	Part non affectée
2003	31	17	14	22	3	8	5
2004	33	20	14	17	4	10	3
2005	38	22	13	9	3	10	5
2006	35	19	14	8	3	12	9
2007	36	19	13	9	4	8	11
2008	38	20	12	11	3	9	8

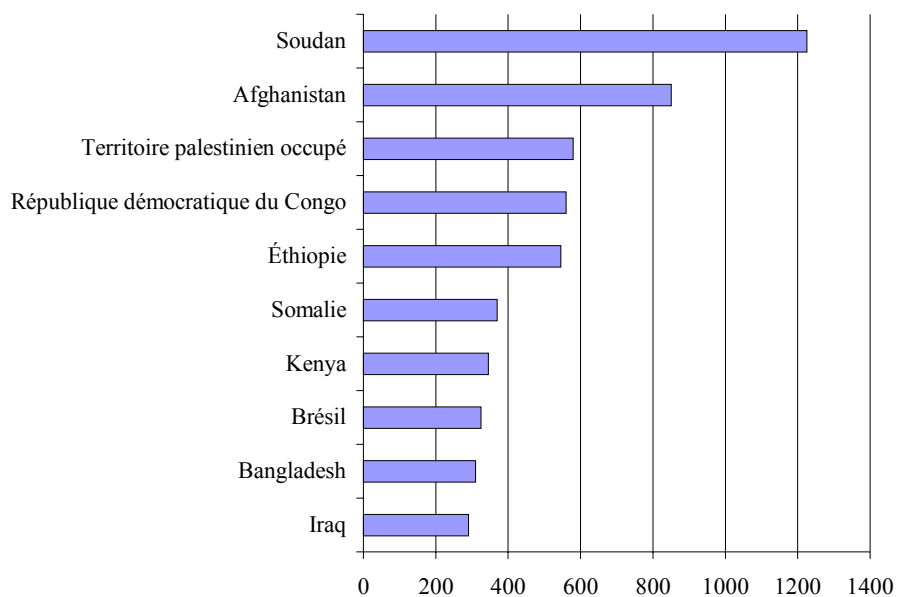
c) **Par pays**

75. En 2008, le Soudan était le principal bénéficiaire des fonds affectés aux activités opérationnelles de développement, devant l’Afghanistan et le territoire palestinien occupé.

Figure XX

Principaux bénéficiaires des financements accordés par les Nations Unies

(En millions de dollars des États-Unis)



76. La liste des principaux bénéficiaires des crédits affectés aux activités opérationnelles de développement dressée dans la figure XX illustre l’importance du rôle que joue le système des Nations Unies dans les pays en situation de développement spéciale.

77. Le Brésil figure sur la liste des principaux bénéficiaires des crédits alloués aux activités opérationnelles de développement, surtout en raison des importantes contributions reçues en ressources locales par le système des Nations Unies à l’échelle nationale.

Tableau 12
**Liste des 10 principaux bénéficiaires de financements au titre
des ressources de base et des autres ressources en 2008^a**

Rang	Bénéficiaire	Dépenses (en millions de dollars É.-U.)	Pourcentage du RNB	Classement parmi les bénéficiaires		
				Dépenses par habitant	Ressources de base	Autres ressources
1	Soudan	1 220	2,7	29,5	3	1
2	Afghanistan	842	7,9	29,0	8	2
3	Territoire palestinien occupé	586	..	148,9	1	6
4	République démocratique du Congo	562	5,7	8,8	5	3
5	Éthiopie	539	2,4	6,7	4	4
6	Somalie	373	..	41,8	26	5
7	Kenya	339	1,2	8,8	6	10
8	Bangladesh	302	0,4	1,9	19	9
9	Iraq	275	..	9,0	21	11
10	Ouganda	273	2,0	8,6	12	12

^a Le Brésil, qui reçoit d'importantes contributions sous forme de ressources locales, n'a pas été inclus dans ce tableau.

78. Six des 10 principaux bénéficiaires sont des pays africains (voir tableau 12). Au regard du revenu national brut, neuf des 10 principaux bénéficiaires de financements sont également des pays africains (voir tableau 13).

Tableau 13
**Liste des 10 principaux bénéficiaires en fonction de la part des financements
reçus (en pourcentage) par rapport au revenu national brut en 2008**

Rang	Bénéficiaire	Pourcentage du RNB
1	Libéria	23,8
2	Burundi	13,1
3	Afghanistan	7,9
4	Guinée-Bissau	6,7
5	République démocratique du Congo	5,7
6	Sierra Leone	5,3
7	République centrafricaine	5,0
8	Tchad	4,3
9	Sao Tomé-et-Principe	3,6
10	Malawi	2,9

B. Activités opérationnelles : activités de développement exclusivement

Affectation des dépenses

79. On trouvera dans cette section un bref aperçu de l'affectation des dépenses de développement dans les pays de programme en fonction de la catégorie de revenu, de la région d'appartenance, du pays et du secteur d'activités.

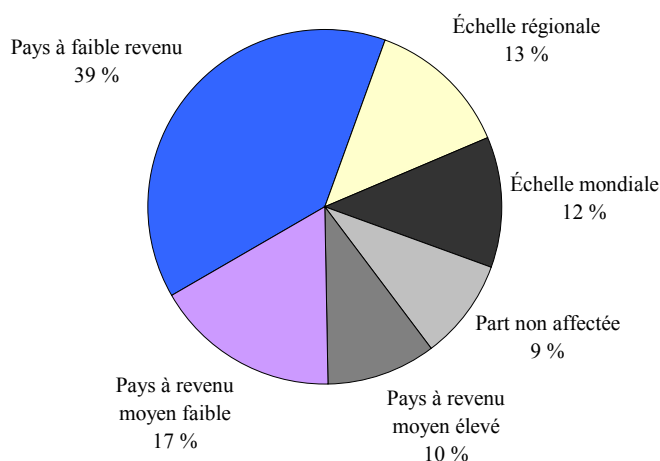
a) Par catégorie de revenu

80. Les dépenses de développement sont moins concentrées (39 %) dans les pays à faible revenu que dans l'ensemble des activités opérationnelles (47 %) (voir les figures XXI et XVIII).

Figure XXI

Affectation par catégorie de revenu

(2008 : 11,8 milliards de dollars des États-Unis)



81. La différence la plus notable consiste en ce qu'environ 34 % des dépenses de développement dont on a rendu compte ne sont pas affectées à l'échelle nationale, alors que ce taux n'est que de 24 % pour l'ensemble des activités opérationnelles.

b) Par région

82. Le tableau 14 met en comparaison la répartition régionale des ressources de base et des autres ressources dans les cinq plus grandes entités conduisant des activités de développement. Globalement, les dépenses financées au titre des ressources de base sont davantage concentrées en Afrique que les dépenses financées au titre des autres ressources.

Tableau 14
Répartition régionale des dépenses financées au titre des ressources de base et des autres ressources dans plusieurs entités des Nations Unies

(En pourcentage)

Entité	Type de ressources	Afrique	Asie/Pacifique	Amériques	Asie occidentale	Europe	Monde	Part non affectée
PNUD ^a	Ressources de base	49	24	4	3	2	11	7
	Autres ressources	33	33	9	7	6	4	8
FNUAP	Ressources de base	54	30	10	4	2	0	0
	Autres ressources	61	14	15	8	2	0	0
UNICEF	Ressources de base	64	26	4	3	2	2	0
	Autres ressources	53	29	6	5	2	4	0
FAO	Ressources de base	45	26	22	3	3	0	0
	Autres ressources	42	22	9	7	1	19	0
OMS	Ressources de base	23	17	8	9	8	35	0
	Autres ressources	25	13	2	17	5	38	0
Total	Ressources de base	56	26	6	3	2	5	3
	Autres ressources	43	30	8	6	4	6	4

^a Hors ressources locales.

c) Par pays

83. La liste des 10 principaux bénéficiaires des dépenses consacrées aux activités de développement et financées au titre des ressources de base ou d'autres ressources ne comprend qu'un seul pays qui n'appartient pas aux régions Afrique et Asie-Pacifique (voir tableau 15). De même, 9 des 10 principaux bénéficiaires des dépenses de développement rapportées au revenu national brut sont des pays africains, dont la plupart connaissent une situation de développement spéciale (voir tableau 16).

Tableau 15
Liste des 10 principaux bénéficiaires des dépenses financées au titre des ressources de base et des autres ressources en 2008^a

Rang	Bénéficiaires	Dépenses (en millions de dollars É.-U.)	Pourcentage du RNB	Dépenses par habitant	Rang parmi les bénéficiaires	
					Ressources de base	Autres ressources
1	Afghanistan	553	5,2	19,0	5	1
2	Soudan	371	0,8	9,0	10	2
3	République Démocratique du Congo	327	3,3	5,1	1	3
4	Bangladesh	191	0,2	1,2	8	4
5	Inde	186	0,0	0,2	4	7
6	Nigéria	185	0,1	1,2	3	8

Rang	Bénéficiaires	Dépenses (en millions de dollars É.-U.)	Pourcentage du RNB	Dépenses par habitant	Rang parmi les bénéficiaires	
					Ressources de base	Autres ressources
7	Éthiopie	169	0,8	2,1	2	12
8	Indonésie	160	0,0	0,7	30	6
9	Iraq	160	..	5,2	49	5
10	Pakistan	131	0,1	0,8	7	13

^a Le Brésil, la Colombie, le Panama et l'Argentine, qui reçoivent d'importantes contributions en ressources locales, ne sont pas inclus dans la liste ci-dessus.

Tableau 16
**Liste des 10 principaux bénéficiaires en fonction du ratio
entre financement perçu et revenu national brut (en pourcentage) en 2008**

Rang	Bénéficiaires	Pourcentage du RNB
1	Libéria	13,7
2	Burundi	6,6
3	Guinée-Bissau	5,7
4	Afghanistan	5,2
5	Sierra Leone	4,1
6	République démocratique du Congo	3,3
7	Sao Tomé-et-Principe	3,2
8	République centrafricaine	2,2
9	Malawi	2,1
10	Érythrée	2,0

d) Par secteur d'activités

84. Les figures XXII et XXIII visent à illustrer les changements qui ont caractérisé l'affectation sectorielle des dépenses dont ont rendu compte les entités des Nations Unies entre 1993 et 2008. Il convient d'examiner ces statistiques en ayant à l'esprit les difficultés inhérentes à l'élaboration d'une présentation exacte de la répartition par secteur d'activités des dépenses de développement, compte tenu de l'absence de normes et de méthodologies adéquates et mises à jour dans le système des Nations Unies. Les statistiques présentées ci-dessous doivent donc être considérées comme une simple indication de l'évolution de la répartition sectorielle des dépenses de développement engagées par les entités des Nations Unies entre 1993 et 2008.

Figure XXII
Dépenses par secteur d'activités en 1993

(3,7 milliards de dollars des États-Unis)

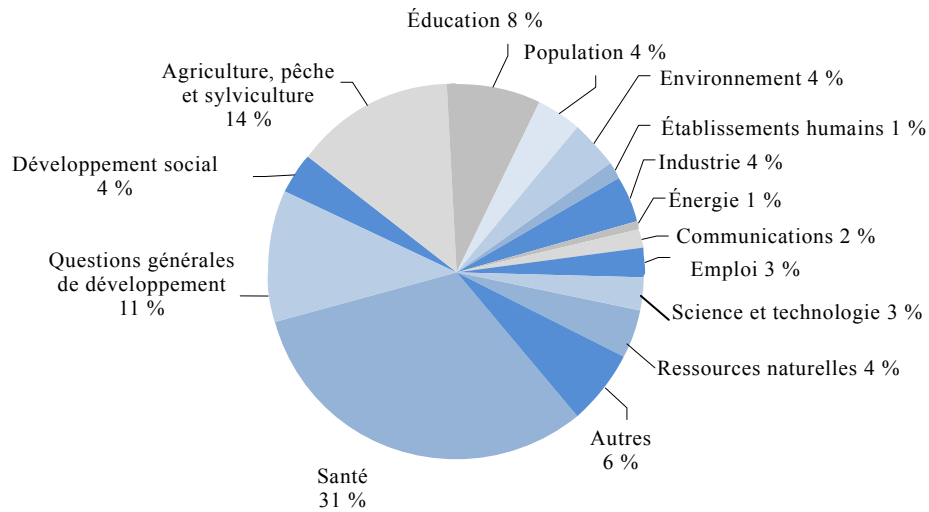
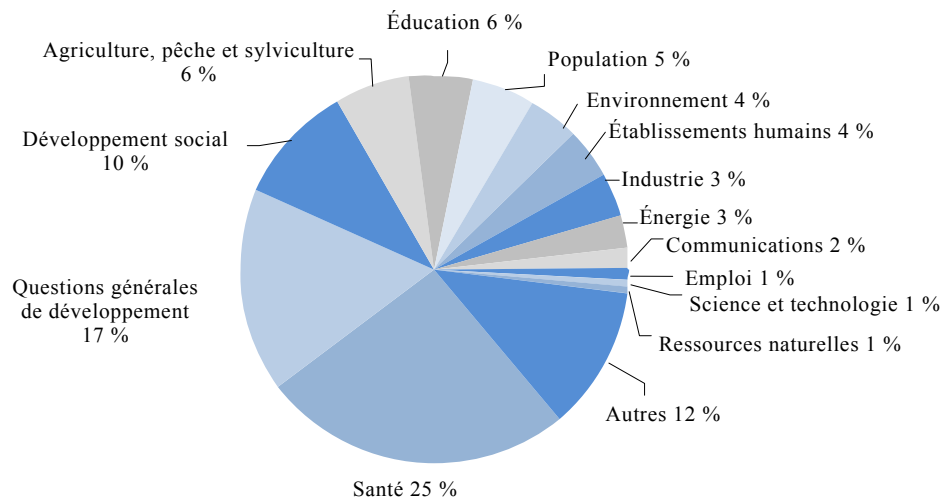


Figure XXIII
Dépenses par secteur d'activités en 2008

(11,8 milliards de dollars des États-Unis)



V. Autres questions

A. Partage des charges entre les pays donateurs du Comité d'aide au développement

85. L'examen du volume des fonds destinés aux activités opérationnelles de base et des différentes sources au titre desquels ils sont engagés permet d'évaluer plus facilement l'équilibre du partage des charges entre donateurs. Cette évaluation est d'autant plus importante que, de manière générale, les ressources de base couvrent une plus grande part des coûts institutionnels des entités des Nations Unies ainsi que des activités relatives aux programmes qui sont de portée mondiale ou interrégionale. Le volume des ressources de base disponibles pour couvrir les dépenses effectives des programmes à l'échelle de la région ou du programme lui-même s'en trouve modifié.

86. Dans les années 70 et 80, la répartition des charges au titre des ressources de base consacrées aux activités opérationnelles de développement est devenue de plus en plus inégale¹⁷. Cette tendance s'est largement poursuivie dans les années 90 et jusque dans la première décennie du nouveau siècle. De 1995 à 2008, les 10 premiers donateurs du PNUD ont contribué à hauteur de 84 % des ressources de base, un taux qui s'est établi à 93 % pour le FNUAP. La question de la concentration des fonds émanant de donateurs vaut également pour les institutions spécialisées. Ainsi, en 2006-2007, 53 % des contributions volontaires à la FAO émanaient des 10 contributeurs les plus importants (hormis les fonds mondiaux tels que le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, mais y compris les contributions de nature multilatérale), et la contribution des 20 plus gros donateurs s'élevait à 79 % du total¹⁸. Le fait qu'elles dépendent d'un petit nombre de pays qui fournissent une part relativement importante des contributions de base rend les entités des Nations Unies vulnérables aux variations des flux globaux de ressources, par exemple si un, ou plusieurs, des principaux donateurs décide de réduire sa contribution. Pour se prémunir contre ce risque, il convient d'élargir le nombre de donateurs qui contribuent au financement des activités opérationnelles de développement.

87. Le tableau 17 dresse le classement des pays contributeurs qui sont membres du CAD de l'OCDE. Un groupe de 13 gouvernements membres du CAD apparaît au moins une fois dans la liste des 10 plus gros contributeurs, qu'il s'agisse de ressources de base, des autres ressources ou de l'ensemble des contributions. L'ensemble de ces pays représente plus de la moitié du financement total des activités opérationnelles de développement, plus de 70 % des contributions de base et plus de 40 % des contributions au titre d'autres ressources.

¹⁷ Rapport du Projet nordique, 1991.

¹⁸ FAO, Rapport sur l'exécution des programmes, 2006-2007 (par. 34 et tableau 4), disponible sur le site www.fao.org.

Tableau 17
**Liste des principaux contributeurs membres du Comité d'aide
au développement et de l'OCDE : 2008 (classement)**

<i>Donateur</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
États-Unis d'Amérique	1	1	1
Japon	2	4	3
Pays-Bas	3	6	5
Norvège	4	5	4
Suède	5	8	7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6	2	2
Allemagne	7	11	10
Danemark	8	12	11
France	9	16	12
Espagne	10	3	6
Canada	11	7	8
Italie	12	9	9
Australie	16	10	13
Part de la contribution de l'ensemble des membres du Comité d'aide au développement (en pourcentage)	89	90	89
Part de l'ensemble des contributions (en pourcentage)	71	41	51

88. On peut déterminer la portée du partage des charges en comparant la part de la contribution réelle d'un pays aux activités de développement au regard de son revenu national brut (c'est-à-dire le ratio DEV/RNB) avec le ratio DEV/RNB médian pour l'ensemble du groupe. Si tous les pays consentaient une contribution en ressources de base fondée sur le ratio DEV/RNB médian actuel, le partage équitable des charges entraînerait une augmentation des ressources de base de l'ordre de 500 millions de dollars, soit près de 14 %. Cette augmentation représenterait le résultat net d'une diminution de 1,2 milliard de dollars des contributions de pays qui sont actuellement supérieures au niveau conforme au ratio DEV/RNB médian, à quoi s'ajouterait une augmentation de 1,7 milliard de dollars des contributions de pays qui sont inférieures au niveau attendu compte tenu du même ratio (voir annexe VI pour plus de détails). Environ 64 % de cette augmentation pourraient en fait être financés par un transfert des contributions existantes au titre d'autres ressources vers des contributions de base provenant des pays concernés.

89. L'annexe VI contient une analyse de même nature, où il est envisagé que les pays qui contribuent actuellement à un niveau supérieur à celui qui est attendu compte tenu du ratio DEV/RNB de l'ensemble du groupe conserveront ce niveau de contribution, tandis que les donateurs contribuant à un niveau moindre que le niveau attendu augmenteront leur contribution à hauteur de l'objectif conforme au ratio DEV/RNB médian. Un tel scénario permettrait d'augmenter les contributions de base de 1,7 milliard de dollars, soit 46 %.

90. Il convient de préciser que la question du partage des charges n'est pas propre aux gouvernements membres du Comité d'aide au développement; toutefois, compte tenu du fait que ces pays représentent l'essentiel des contributions au système des Nations Unies pour le développement, l'analyse présentée à l'annexe VI donne une idée générale de la quantité de ressources de base que le système des Nations Unies recevrait si tous les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE contribuaient à même hauteur de leur RNB.

91. Le tableau 18 montre comment le passage au ratio DEV/RNB médian modifierait le partage des charges liées au financement des activités de développement. Il apparaît que la contribution qui incombe respectivement aux trois et aux cinq plus gros donateurs de ressources de base pour les activités de développement augmenterait considérablement si le niveau de contribution de chaque pays était fixé en fonction du ratio DEV/RNB médian.

Tableau 18

Partage des charges des principaux donateurs membres du Comité d'aide au développement et de l'OCDE en fonction du ratio DEV/RNB médian

(En pourcentage)

Groupe	Contributions réelles en 2008			Niveau de contribution en fonction du ratio DEV/RNB médian ^a			Niveau de contribution en fonction du ratio DEV/RNB médian ^b		
	Ressources de base	Autres ressources	Total	Ressources de base	Autres ressources	Total	Ressources de base	Autres ressources	Total
3 principaux donateurs	34	35	33	58	58	58	45	46	48
5 principaux donateurs	51	53	51	71	71	71	57	59	59
10 principaux donateurs	79	84	80	89	89	89	82	84	83

^a Sur la base du postulat selon lequel tous les pays membres du CAD de l'OCDE contribueraient conformément au ratio DEV/RNB médian, y compris les pays qui contribuent déjà à un niveau supérieur à ce ratio.

^b Sur la base du postulat selon lequel les contributions des pays du CAD de l'OCDE qui sont déjà supérieures au ratio DEV/RNB moyen ou médian demeureraient inchangées.

B. Prévisibilité des flux de financement

92. On s'est efforcé d'examiner la prévisibilité des ressources en comparant les informations contenues dans les cadres de planification stratégique avec les contributions reçues (voir annexe VII). Lors de la rédaction du présent rapport, les données disponibles ne permettaient pas de procéder à un examen complet et utile.

93. On a donc passé en revue plusieurs éléments de prévisibilité dans certaines entités en examinant la volatilité et les variations des contributions par rapport à l'année précédente, ainsi que leur impact réel sur la disponibilité globale des ressources dans le temps, par rapport à une année de référence (voir fig. XXIV à XXVI). Il conviendra de procéder à un examen plus approfondi afin de déterminer si la performance actuelle concernant le PNUD et l'UNICEF est représentative de la situation qui prévaut dans les autres entités et pour l'ensemble des activités opérationnelles.

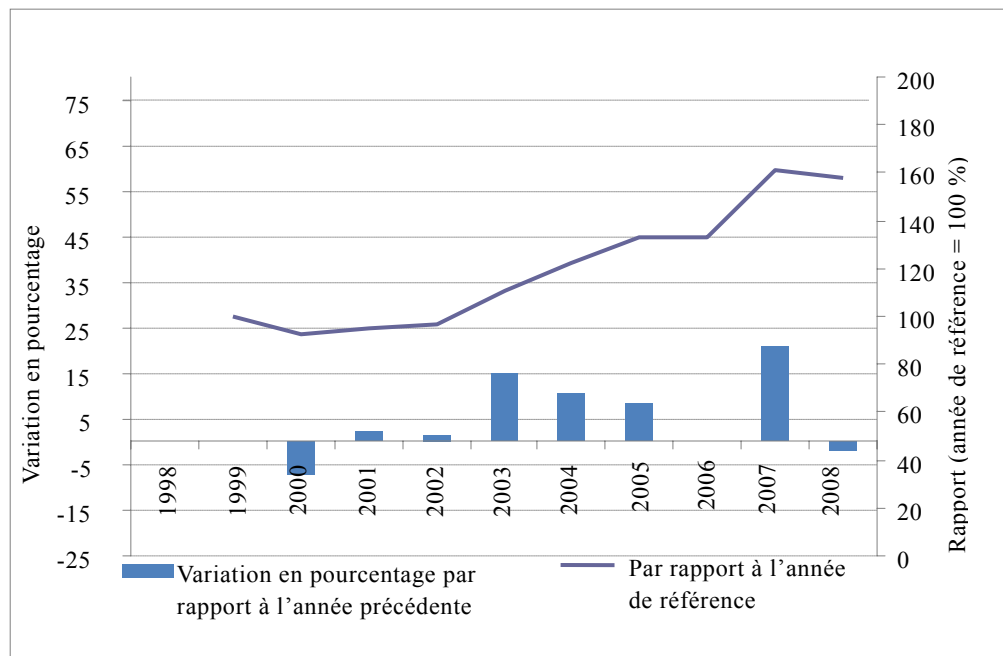
94. S'agissant du PNUD et de l'UNICEF, il semble que les variations annuelles des contributions de base n'ont pas affecté la solide croissance d'ensemble des ressources de base disponibles au cours de la période 2000-2008. On estime également que les variations annuelles ont même eu un impact moindre sur l'ensemble des dépenses liées aux programmes, en raison du délai qui sépare nécessairement la réception des contributions et l'exécution des programmes.

95. Il convient de tenir compte de l'impact des taux de change sur les variations et la volatilité des contributions. On trouvera des informations à cet égard à la figure XXVII, où sont analysées la volatilité et les fluctuations des taux de change en dollars des États-Unis de l'euro et du yen par rapport à l'année précédente, ainsi que leur impact dans le temps comparé à une année de référence. La figure illustre les fluctuations considérables qui ont marqué la période allant de 1999 à 2008, dont certaines d'entre elles sont d'un ordre de grandeur comparable aux variations des contributions en dollars qui ont été analysées concernant le PNUD et l'UNICEF.

96. Comme le montre la figure XXIV, les contributions de base reçues par le PNUD ont enregistré une augmentation régulière au cours de la période allant de 2000 à 2008.

Figure XXIV
Évolution des contributions de base reçues par le PNUD

(Année de référence : 2000, données nominales)



97. Les contributions de base à l'UNICEF ont également connu une augmentation régulière entre 1998 et 2008.

Figure XXV
Évolution des contributions de base à l'UNICEF

(Année de référence : 1998; données nominales)

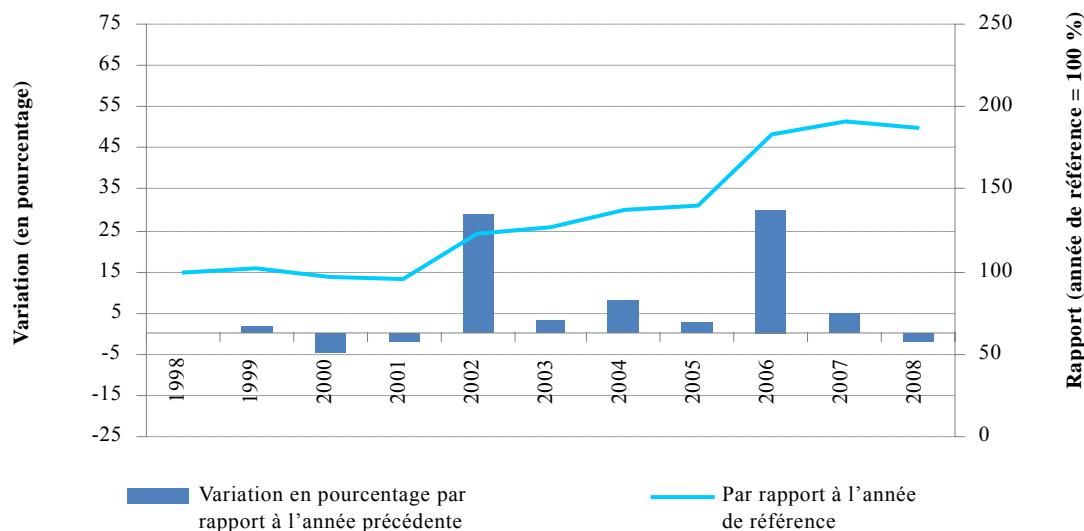
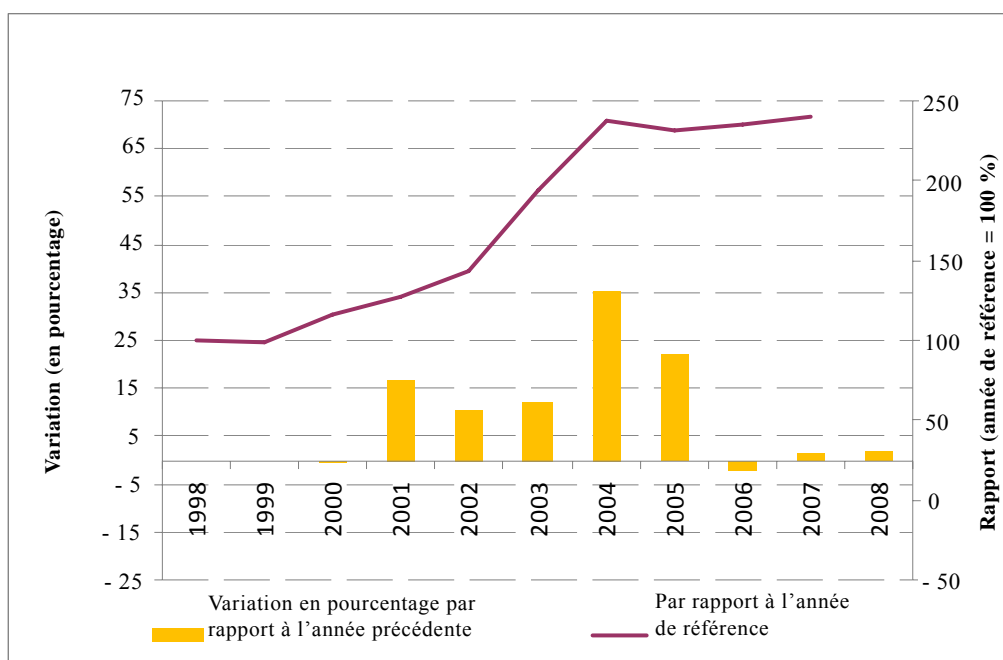


Figure XXVI
Évolution des autres contributions au PNUD

(Année de référence : 1998; données nominales)

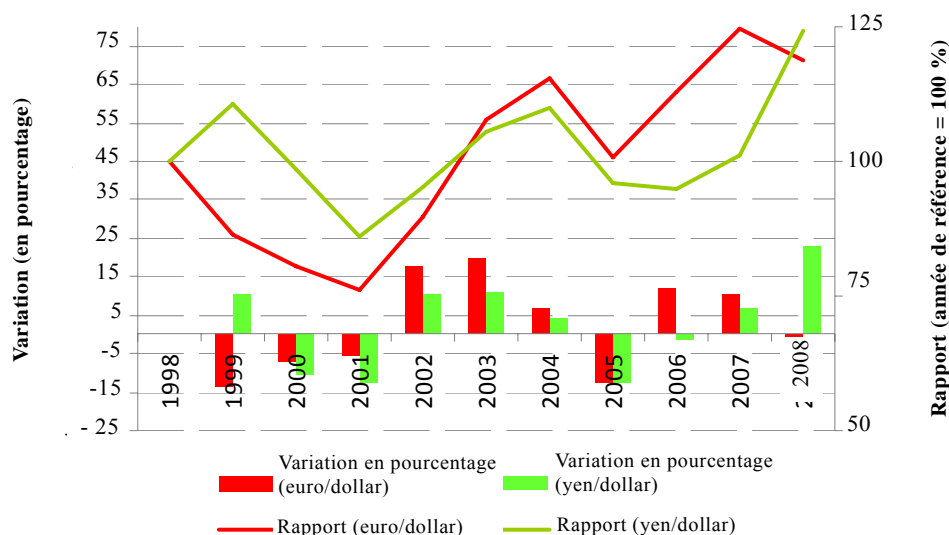


98. La figure XXVII illustre l'influence considérable que les fluctuations des taux de change ont exercée sur les niveaux de contributions au système des Nations Unies pour le développement. Entre 1998 et 2001, l'euro et le yen ont été dépréciés de 25 % face au dollar, mais cette tendance s'est inversée depuis, profitant aux niveaux de contribution.

Figure XXVII
Évolution des taux de change entre l'euro, le yen et le dollar

(Année de référence : 1998)

Taux de change (euro/dollar et yen/dollar)
Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente
et à l'année de référence (%)



C. Éclatement de l'architecture de financement

Flux de ressources autres que les ressources de base

99. La croissance exponentielle qu'ont connue les flux de ressources autres que les ressources de base, au cours de la décennie passée, a fortement contribué à l'éclatement de l'architecture de financement des activités opérationnelles de développement. Ainsi, les montants consacrés à des programmes à donateur unique ou réservés à un projet ont progressé de quelque 180 %, en termes nominaux, depuis 2000 (voir tableau 19).

Tableau 19
**Contributions aux ressources autres que les ressources de base,
 par modalité de financement : 2000 et 2004-2008**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Modalité</i>	<i>2000</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>
Programme à donateur unique ou financement réservé à un projet	2 346	3 366	5 955	5 259	6 231	6 572
Ressources locales	1 107	1 670	1 423	1 910	1 989	1 430
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs	0	629	275	343	319	552
Fonds thématique	0	135	126	182	272	303
Total	3 453	5 799	7 779	7 693	8 811	8 857

100. On considère que l'accroissement des fonds non destinés aux activités de base joue un rôle important dans l'augmentation des coûts de transaction des entités des Nations Unies. Il faut, par exemple, négocier chaque accord de financement, assurer le suivi et la remontée des données financières et de programmation pour des centaines, voire des milliers de projets et, pour rendre compte de leur mise en œuvre, se plier à des exigences extrêmement variées, tout cela entraînant des coûts importants qui ne s'insèrent pas dans le mode de fonctionnement normal de l'Organisation. Cela oblige les entités à traiter des contributions supplémentaires de tous montants dans des délais incompatibles avec leurs procédures administratives de base. De plus, il arrive encore que les financements supplémentaires soient assortis de conditions de suivi et de remontée de l'information étrangères au mode de fonctionnement normal de l'entité concernée. Ces facteurs contribuent sensiblement à alourdir les coûts de transaction¹⁹.

Évaluation du degré de concentration ou d'éclatement des activités des entités des Nations Unies

101. Afin d'évaluer le degré de concentration ou, à l'inverse, d'éclatement des activités menées par les entités des Nations Unies en rapport avec des programmes, on a comparé la contribution de chaque entité à l'ensemble des dépenses engagées au niveau mondial et à l'ensemble des dépenses engagées au niveau des pays dans lesquelles elle intervient. À cette fin, un facteur de concentration a été élaboré, qui permet de mesurer pour quel pourcentage de ces pays la contribution de l'entité dépasse sa contribution aux dépenses engagées au niveau mondial.

102. L'annexe VIII présente de façon synthétique les résultats de cette analyse, qui a été réalisée à partir de données datant de 2008. Les entités y sont classées par ordre décroissant de concentration, en fonction du facteur de concentration calculé. Comme on pouvait s'y attendre, ce facteur est très élevé (100 %) pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont les activités sont axées sur une région spécifique. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

¹⁹ Document de travail sur le financement des activités de coopération technique des Nations Unies, Lindores (2007).

(UNESCO) a le degré de concentration le moins élevé, sa contribution aux dépenses n'ayant été supérieure à son pourcentage moyen de contribution que dans 27 des 127 pays (soit 21 %) dans lesquels elle a déclaré avoir engagé des dépenses en 2008.

103. Le Programme alimentaire mondial (PAM) mène des activités opérationnelles dans un nombre de pays relativement restreint, mais son degré de concentration figure parmi les plus bas. En effet, alors que huit pays concentrent environ 55 % de l'ensemble de ses dépenses en faveur des pays de programme, les 45 % restants se répartissent entre les 78 autres pays où il mène des activités.

Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et Fonds du programme « Unis dans l'action »

104. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs sont présentés comme un mécanisme de financement permettant de répartir les ressources et de les exploiter de façon efficace et coordonnée, à l'appui des activités de développement menées à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies. Le recours à ces fonds découle directement des efforts menés à l'échelle internationale pour améliorer l'efficacité de l'aide et pour permettre aux pays de mieux s'approprier les activités de coopération pour le développement et d'y jouer un rôle plus moteur. On peut y voir un moyen de contrebalancer l'éclatement des activités de développement menées par le système des Nations Unies.

105. Les Fonds du programme « Unis dans l'action » sont des fonds d'affectation spéciale multidonateurs ayant pour objet spécifique d'appuyer les initiatives pilotes menées dans les pays de programme dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». Le tableau 20 présente, pour huit pays, les dépenses engagées dans le cadre de ce dispositif en 2008, et les rapproche de l'ensemble des dépenses liées au développement engagées par le système des Nations Unies dans ces pays.

Tableau 20
Poids des Fonds du programme « Unis dans l'action »

<i>Pays bénéficiaire</i>	<i>Total des dépenses en 2008</i>	<i>Fonds « Unis dans l'action »</i>	<i>Pourcentage du total</i>
	<i>(en millions de dollars É.-U.)</i>		
Albanie	18	4	23,4
Cap-Vert	10	0	0,0
Malawi	88	0	0,0
Mozambique	113	13	11,2
Pakistan	132	0	0,0
République-Unie de Tanzanie	93	19	20,2
Rwanda	64	12	18,3
Uruguay	29	4	14,7
Viet Nam	65	17	26,8
Total	611	69	11,3

106. Le tableau 20 montre que les Fonds du programme « Unis dans l'action » ne représentent encore qu'une part modeste de l'ensemble des dépenses engagées par le système des Nations Unies dans les pays considérés, ce qui porte à croire que ces fonds ne suffisent pas, pour l'instant, à contrebalancer l'éclatement constaté au niveau des pays.

107. D'après un rapport de 2008 dans lequel le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) dresse un bilan de l'initiative « Unis dans l'action », notamment sous l'angle des institutions spécialisées, le fait de participer, dans les pays pilotes, aux diverses activités et procédures liées à cette initiative semble entraîner une augmentation des coûts, au moins pendant un premier temps²⁰.

108. D'après ce rapport, on ignore encore si cette augmentation des coûts est transitoire et dans quelle mesure elle pourra être maîtrisée à plus long terme. De même, on ignore si les Fonds du programme « Unis dans l'action » ont eu une incidence sur la mobilisation de ressources au niveau de chaque institution spécialisée. En dépit de certains progrès, les institutions signalent que le financement des programmes menés par le système des Nations Unies au niveau des pays est une source d'inquiétude, s'agissant notamment de la prévisibilité des contributions au niveau des pays, d'autant plus que certains donateurs affectent à des fins particulières leurs contributions aux Fonds du programme « Unis dans l'action ».

D. Recouvrement des coûts

109. Sous l'effet de la croissance exponentielle qu'ont connue, ces 10 dernières années, les ressources autres que les ressources de base, le recouvrement des coûts est devenu une préoccupation constante, et les entités des Nations Unies examinent cette question individuellement, mais aussi collectivement, dans le cadre du Comité de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion. Certains acteurs des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies continuent de considérer que l'appui accordé aux activités financées par des ressources autres que les ressources de base, et la gestion et l'administration de ces activités sont, de fait, subventionnées par les ressources de base, ce qui restreint les ressources de base disponibles pour les programmes menés aux niveaux régional et national.

110. Il n'est pas possible de présenter dans le cadre du présent rapport une analyse approfondie et exhaustive de la question complexe du recouvrement des coûts. On peut en revanche, à ce stade, procéder à une évaluation initiale très approximative, en comparant au total des contributions de base et autres contributions les dépenses de base et autres dépenses engagées en 2008 aux niveaux national et régional. Les résultats de cette comparaison sont présentés dans le tableau 21.

111. Le tableau 21 rassemble les données disponibles sur les contributions reçues et les dépenses engagées en rapport avec le développement par 16 entités des Nations Unies. Il montre que la part des contributions consacrée aux dépenses liées aux programmes engagées aux niveaux national et régional est plus faible pour les ressources de base (69 %) que pour les autres ressources (91 %). Cette différence

²⁰ « Delivering as One 2008 stocktaking synthesis report » (<http://www.undg.org/docs/10289/UNStocktakingSynthesisReportV6.pdf>).

peut s'expliquer, en partie, par le fait que les ressources de base financent généralement une part plus importante d'activités liées à des programmes de nature plus mondiale ou interrégionale. Elle peut aussi s'expliquer par le fait que les ressources de base financent une part plus importante des dépenses institutionnelles des entités des Nations Unies, les méthodes actuelles de recouvrement des coûts étant uniquement axées sur le recouvrement des coûts directs et des coûts indirects marginaux variables, et non sur celui des coûts dits indirects fixes liés au financement de la structure de base des entités.

112. Cette conclusion selon laquelle les ressources de base semblent couvrir une part plus importante des dépenses institutionnelles des entités des Nations Unies que les autres ressources devrait donc être considérée comme ayant valeur indicative jusqu'à ce que les données relatives aux dépenses puissent être analysées sur plusieurs années²¹.

Tableau 21

Comparaison entre les dépenses engagées au niveau régional ou national et l'ensemble des contributions reçues par certaines entités des Nations Unies en 2008^a

<i>Dépenses</i> <i>(en millions de dollars É.-U.)</i>		<i>Contributions</i>		<i>Rapport</i> <i>dépenses/contributions</i> <i>(en pourcentage)</i>	
<i>Financées par des</i> <i>contributions de base</i>	<i>Financées par</i> <i>d'autres contributions</i>	<i>Contributions</i> <i>de base</i>	<i>Autres</i> <i>contributions</i>	<i>Contributions</i> <i>de base</i>	<i>Autres</i> <i>contributions</i>
2 758	8 096	3 991	8 929	69	91

^a Données relatives aux 16 entités des Nations Unies pour lesquelles une ventilation entre les dépenses financées par les ressources de base et celles financées par les autres ressources était disponible.

²¹ On ne dispose d'une ventilation entre les dépenses financées par les ressources de base et celles financées par les autres ressources que pour 2008. Une analyse portant sur cinq années, par exemple, permettrait mieux de déterminer si les ressources de base sont davantage mobilisées pour financer les dépenses institutionnelles que les autres ressources.

Annexe I

Amélioration de l'information financière sur les activités opérationnelles de développement menées par le système des Nations Unies

Amélioration de la portée, de la qualité et de la comparabilité de l'information financière

Le Secrétaire général a fait prendre de nouvelles mesures pour actualiser les notions, définitions et classifications sur lesquelles se fonde l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement menées par le système des Nations Unies (*Recueil de statistiques*). Ces mesures avaient pour objet d'améliorer la qualité et la comparabilité des données et de mieux tenir compte de l'évolution des missions et des activités du système des Nations Unies. Ces dernières années, les consultations interinstitutions sur les questions liées à l'information financière se sont intensifiées, notamment entre le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, le PAM et les institutions spécialisées, ce qui a permis d'améliorer la classification des contributions reçues par les organismes des Nations Unies.

Par ailleurs, le Groupe des Nations Unies pour le développement constitue actuellement un groupe de travail chargé de simplifier et d'harmoniser l'information financière en élaborant à l'intention des organismes des Nations Unies des directives communes sur le classement des dépenses. Une plus grande cohérence de la classification des dépenses dans l'ensemble des organismes des Nations Unies facilitera la ventilation des données communiquées sur les flux de ressources liés au développement, à l'aide humanitaire et à la consolidation de la paix.

Rédaction de rapports plus complets sur les fonds autres que ceux destinés aux activités de base

Les mesures récemment prises à l'échelle du système pour améliorer l'établissement des rapports relatifs aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs permettent de disposer d'une base solide pour mieux ventiler l'analyse des ressources extrabudgétaires. Le Groupe des Nations Unies pour le développement constitue actuellement une base de données qui comprendra des informations à jour sur tous les fonds d'affectation spéciale multidonateurs à l'échelle du système, notamment ceux que gèrent le PNUD et d'autres entités des Nations Unies, ainsi que des liens renvoyant aux sites Web des organismes concernés. Le *Recueil de statistiques de 2009* comportait pour la première fois des informations sur toutes les contributions et les sorties d'argent des fonds d'affectation spéciale multidonateurs gérés par le Bureau du PNUD chargé de ces fonds. Le Département des affaires économiques et sociales recueille actuellement des informations analogues sur les fonds d'affectation spéciale multidonateurs que gèrent d'autres organismes des Nations Unies.

Amélioration des délais de parution des rapports financiers

Du fait du calendrier d'établissement des rapports destinés au Conseil économique et social, le *Recueil de statistiques* est publié chaque année en mai, alors que les données définitives de l'année civile précédente ne sont pas encore

disponibles. Les informations qui y figurent datent donc déjà de presque deux ans lorsque le *Recueil* paraît.

Toutefois, à compter de 2010, d'autres mesures seront mises en œuvre pour améliorer les rapports financiers relatifs aux activités de développement menées par le système des Nations Unies, afin que les informations qui y figurent concernant les ressources soient présentées aux États Membres dans de meilleurs délais. En particulier :

a) Des données globales sur le financement des activités de développement menées par le système des Nations Unies au cours de l'année précédente seront publiées en mai/juin et accompagnées d'une analyse des tendances générales des flux de ressources;

b) Les contributions versées et les dépenses effectuées au titre des activités de développement menées par le système des Nations Unies lors de l'année précédente publiées en ligne ainsi que dans une note d'orientation analytique au mois d'octobre/novembre, avec des figures et des tableaux explicatifs;

c) L'analyse des politiques présentée dans le *Recueil de statistiques* sera plus approfondie et s'attachera davantage à fournir des données et informations détaillées sur les flux de financement, aussi bien en ligne que dans des bilans réguliers des questions financières établis par le Secrétariat.

Amélioration de l'accès à l'information financière publiée en ligne

En attendant que la base centrale de données du Conseil des chefs de secrétariat soit opérationnelle, le Département des affaires économiques et sociales établit actuellement une page d'accueil sur le site Web du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination qui donnera accès en ligne à toute l'information financière contenue dans le *recueil de statistiques*. Cette nouvelle page devrait être disponible au cours du second semestre 2010.

Annexe II

Note technique sur les sources et la couverture statistique

Aux fins du présent rapport, l'expression « les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement » désigne les 36 entités^a ayant indiqué qu'elles avaient financé des activités opérationnelles de développement (à l'exclusion des institutions de Bretton Woods). Les activités opérationnelles de développement menées par le système des Nations Unies recouvrent tant les activités axées sur le développement que celles axées sur l'assistance humanitaire menées par les fonds, programmes, institutions spécialisées, services et bureaux du système des Nations Unies dotés d'un mandat spécifique à cet égard.

Les données sur les contributions et les dépenses proviennent directement des fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, PNUE, FNUAP, HCR, UNICEF, PAM, CNUCED, Centre international de formation de l'OIT, ONU-Habitat, UNODC, UNRWA), du FIDA, d'ONUSIDA, des commissions régionales et des institutions spécialisées (FAO, OIT, UNESCO, ONUDI, OMS, AIEA, OMI, UPU, OMM et OMT). Les données relatives aux contributions reçues et aux dépenses engagées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sont tirées de son rapport annuel, tandis que les données ayant trait à l'OACI, à l'UIT et à l'OMPI proviennent des informations relatives aux activités de coopération technique recueillies par le PNUD, qui en rend compte dans les rapports annuels de son Administrateur. Les données sur l'aide publique au développement proviennent des rapports annuels du Comité d'aide au développement, tandis que celles qui portent sur les fonds d'affectation spéciale multidonateurs ont été directement obtenues auprès du Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD.

Les données sur les contributions rendent compte des contributions effectivement versées au cours d'une année civile par des gouvernements et d'autres sources publiques ou privées à des organismes des Nations Unies pour les besoins d'activités opérationnelles. Les données relatives aux transferts de ressources entre deux organismes du système ont été exclues dans la mesure du possible. Les données sur les dépenses représentent l'appui apporté par les organismes des Nations Unies aux activités opérationnelles menées dans les pays en développement. Les contributions et les dépenses sont exprimées en dollars des États-Unis courants, sauf indication contraire.

De nombreuses entités n'utilisent pas les termes « ressources de base » et « autres ressources » pour distinguer leurs différentes ressources. Ainsi, le PAM utilise les expressions « contribution multilatérale » et « contribution multilatérale à emploi déterminé » pour distinguer les « ressources de base » des « autres ressources ». Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés classe les contributions qu'il reçoit dans les catégories suivantes : « fonds sans restriction », « fonds préaffectés par secteur », « fonds préaffectés par thème » et « fonds

^a CEA, CENUE, CEPALC, CESAP, CESAO, FAO, AIEA, OACI, FIDA, OIT, OMI, Centre international de formation de l'OIT, UIT, UNUSIDA, FENU, CNUCED, UNODC, Département des affaires économiques et sociales, PNUD, PNUE, UNESCO, FNUAP, ONU-Habitat, HCR, UNICEF, ONUDI, UNIFEM, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, UNRWA, VNU, UPU, PAM, OMS, OMPI, OMM et Organisation mondiale du tourisme.

préaffectés par région ». Les institutions spécialisées bénéficient de contributions statutaires ou d'un budget ordinaire qui est complété par des « ressources extrabudgétaires ». Aux fins du présent rapport, tous les termes ci-dessus ont été rassemblés sous les termes génériques « ressources de base » et « autres ressources », le premier désignant les fonds non préaffectés qui sont utilisés à la seule discrétion de l'entité concernée du système des Nations Unies et de son conseil d'administration, et le second les fonds préaffectés que les donateurs destinent à des lieux, des thèmes, des activités et des opérations spécifiques.

Les appellations employées dans le présent rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le terme « pays » utilisé dans le présent rapport s'applique aussi, le cas échéant, à des territoires ou à des zones. Le trait d'union entre deux dates indique la période complète entre celles-ci, les années du début et de la fin de la période étant incluses.

Annexe III

Différences entre les Nations Unies et le Comité d'aide au développement de l'OCDE pour ce qui est de la présentation de l'information financière

Il existe plusieurs différences importantes entre les méthodes utilisées par l'ONU et par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour définir, classer et présenter les contributions versées aux organismes des Nations Unies. L'utilisation de définitions et de classifications différentes signifie que les données du système des Nations Unies sur les contributions ne peuvent pas être comparées ou ajoutées à celles du CAD sur l'aide publique au développement sans d'importants doubles comptages.

Dans les statistiques des Nations Unies, les fonds versés par les gouvernements sont tous considérés comme des contributions aux activités opérationnelles du système, qu'il s'agisse de contributions aux ressources de base ou d'autres contributions. Le CAD considère quant à lui que seules les contributions aux ressources de base constituent une aide multilatérale au système des Nations Unies; les contributions aux autres ressources, parfois baptisées « assistance multilatérale », sont considérées comme relevant de l'aide bilatérale.

Le système des Nations Unies inclut les contributions aux ressources autres que les ressources de base dans ses estimations parce qu'il considère que toutes les contributions ont pour objet d'appuyer ses activités opérationnelles. Le CAD, lui, classe les contributions aux ressources autres que les ressources de base fournies au système des Nations Unies au titre de l'aide bilatérale, car il considère que le pays donateur a la maîtrise effective de ces financements et que les organismes des Nations Unies sont des mécanismes d'acheminement de l'aide, et non les bénéficiaires de celle-ci.

Ce traitement différent des contributions aux ressources autres que les ressources de base constitue la principale source des divergences constatées entre les données publiées par ces deux acteurs. Ainsi, le CAD ne traite pas les contributions versées au titre des ressources locales comme des contributions au système des Nations Unies, parce qu'il les a déjà classées, soit comme des contributions directement versées au pays bénéficiaire, soit comme des contributions versées à la banque de développement concernée.

De plus, les chiffres des Nations Unies englobent les contributions reçues de tous les pays non membres du CAD, tandis que celui-ci ne recueille pas les données relatives à certains grands pays qui ne comptent pas parmi ses membres.

En outre, les données des Nations Unies comprennent les contributions faites par les organisations non gouvernementales et privées. Dans les statistiques du CAD, ces contributions sont classées dans la catégorie des flux privés (c'est-à-dire séparément de l'aide publique au développement), et celles qui ont été fournies aux Nations Unies ne peuvent pas être distinguées des autres.

D'autres différences de traitement sont également en cours d'examen, telles les contributions versées au système des Nations Unies au titre de programmes thématiques, qui restent principalement traitées comme des formes d'aide bilatérale par le CAD alors qu'elles figurent dans les statistiques financières des Nations

Unies. Ce n'est pas uniquement un problème de classification, mais également un problème de calendrier. Par exemple, lorsqu'un donateur contribue à un fonds d'affectation spéciale multidonateurs, ce donateur (et, donc, le CAD) enregistre cette contribution à la date à laquelle les fonds sont transférés à l'agent d'administration des Nations Unies. Or, un délai peut s'écouler avant que l'agent d'administration ne transfère effectivement les fonds à l'agent de réalisation, et ce n'est qu'à ce moment-là que les Nations Unies enregistrent l'entrée d'argent correspondant à cette contribution.

Annexe IV

Principales modalités de financement autres que les contributions aux ressources de base

Fonds thématiques

Les contributions thématiques continuent de jouer un rôle modeste dans le financement des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, exception faite de l'UNICEF. Toutefois, ces contributions peuvent être considérées comme la forme la plus attrayante de financement après les ressources ordinaires et les contributions volontaires aux ressources de base, car elles répondent aux objectifs et aux priorités stratégiques de l'entité des Nations Unies bénéficiaire, tout en permettant une planification et une viabilité à plus long terme. Par rapport au reste des modalités de financement autres que les contributions aux ressources de base, les fonds thématiques ont l'avantage, entre autres, de présenter des coûts de transaction moins élevés et d'être assortis d'obligations moins lourdes en termes de présentation de rapports, ce qui permet de se concentrer davantage sur les programmes et les résultats. Les États Membres souhaiteront peut-être étudier ensemble comment renforcer le rôle des fonds thématiques dans l'architecture globale du financement des activités opérationnelles de développement menées par les Nations Unies.

Fonds d'affectation spéciale multidonateurs

À la fin de l'année 2009, plus de 4,5 milliards de dollars avaient été versés à des fonds d'affectation spéciale multidonateurs administrés par les Nations Unies. Ces ressources avaient, dans leur immense majorité, été acheminées par le Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD. Quatorze des 28 fonds d'affectation spéciale multidonateurs administrés par le PNUD sont liés au programme « Unis dans l'action »^a. S'agissant de l'administration de ces fonds dans les situations d'après conflit, le système des Nations Unies a connu des expériences contrastées^b. Ces fonds sont utilisés pour remédier à des difficultés liées à l'aide

^a Le cas de la République-Unie de Tanzanie donne à penser que le Fonds du programme « Unis dans l'action » a favorisé une orientation stratégique, encouragé le Gouvernement à s'approprier les projets, permis de mieux respecter les indicateurs de la Déclaration de Paris, fait baisser les coûts de transaction, apaisé la concurrence existant autour des fonds, favorisé l'harmonisation des pratiques et permis une meilleure planification à long terme (conclusions de la réunion organisée le 21 janvier 2010 entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et les pays donateurs sur le thème des fonds d'affectation thématique multidonateurs).

^b Il semble que l'on puisse tirer les leçons suivantes de l'administration des Fonds d'affectation spéciale multidonateurs au Sud-Soudan : a) s'il existe plusieurs fonds de financement commun dans un pays, une structure conjointe de gestion et de gouvernance doit être créée, afin de permettre des évaluations communes et des synergies plus grandes; b) les mécanismes de financement commun doivent bénéficier d'un encadrement suffisant avec, notamment, un nombre suffisant de professionnels dûment formés et les ressources financières nécessaires pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement; c) les mécanismes d'administration des fonds d'affectation thématique multidonateurs doivent être assez souples pour s'adapter aux fluctuations de la situation et à l'insuffisance des capacités gouvernementales, sans que soit remise en cause la nécessité de rendre des comptes; d) il faut élaborer un ensemble commun de procédures et de directives harmonisées d'administration des fonds, avec des dispositions spécifiques permettant d'accélérer la procédure, afin de favoriser l'obtention de résultats conformes aux priorités nationales, en toute efficacité et en toute transparence (conclusions de la

humanitaire, au relèvement, à la reconstruction et au développement qui se sont manifestées au niveau des pays en conséquence de la programmation « horizontale » et, notamment, des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Les fonds d'affectation spéciale ont des objectifs précis, mais fonctionnent en dehors du cadre de planification stratégique des organismes des Nations Unies, car les cas de figure spécifiques susceptibles de se poser dans le domaine du développement sont difficilement prévisibles et se prêtent peu à la planification. Ces fonds permettent aux organismes des Nations Unies de mettre en commun leurs ressources techniques pour aborder les problèmes complexes de développement au niveau des pays.

Contributions au titre des ressources locales

Il arrive souvent que des pays fournissent aux organismes des Nations Unies des ressources en espèces ou en nature destinées à financer des activités de développement dans le pays contributeur lui-même. En 2008, les contributions en espèces ainsi allouées par des gouvernements au bénéfice de leur propre pays se sont élevées à 1 milliard 730 millions de dollars. En 2008, les principaux pays à avoir ainsi fourni des contributions au titre des ressources locales ont été, dans l'ordre, le Panama, le Brésil et l'Argentine.

Les contributions au titre des ressources locales, dont le montant a atteint 1 milliard 40 millions de dollars en 2008, constituent une part importante des ressources du PNUD. Ce type de financement concerne principalement des pays à revenu intermédiaire d'Amérique latine, dont le gouvernement confie des fonds au bureau local du PNUD, ce dernier prélevant alors une prime de gestion au titre du service rendu.

Financements propres à un programme ou à un projet

Comme l'illustre la figure IV, 75 % des contributions autres que les contributions aux ressources de base versées au titre du développement en 2008 étaient destinées à un programme ou projet spécifique^c. Ces contributions ont souvent un caractère imprévisible. L'augmentation rapide que ces financements propres à un programme ou à un projet ont connue au cours de la dernière décennie a contribué à l'augmentation des coûts de transaction des entités des Nations Unies. Il faut, par exemple, négocier chaque accord de financement, assurer le suivi et la remontée des données financières et de programmation pour des centaines, voire des milliers de projets et, pour rendre compte de leur mise en œuvre, se plier à des exigences extrêmement variées. Tout cela entraîne des coûts importants qui ne s'insèrent pas dans le mode de fonctionnement normal de l'organisation. Cela oblige les entités à traiter des contributions supplémentaires de tous montants dans des délais incompatibles avec leurs procédures administratives de base. De plus, il arrive encore que les financements supplémentaires soient assortis de conditions de suivi et de remontée de l'information étrangères au mode de fonctionnement normal

réunion organisée le 21 janvier 2010 entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et les pays donateurs sur le thème des fonds d'affectation thématique multidonateurs).

^c Ce pourcentage monterait à 91 % si les contributions versées par les pays de programme au titre des ressources locales étaient prises en compte, du fait que l'on pourrait les assimiler à un programme à donateur unique et considérer qu'elles sont propres à un projet.

de l'entité concernée. Ces facteurs contribuent de façon importante à alourdir les coûts de transaction^d.

On craint en outre que l'augmentation rapide des financements propres à un programme ou à un projet ne fausse les priorités des organismes des Nations Unies, qui sont définies par leur organe directeur. Même si la plupart des entités du système s'efforcent de veiller à ce que les financements supplémentaires aillent dans le sens de leurs priorités stratégiques, tout financement de cet ordre fausse dans une certaine mesure les axes d'action définis par leur organe directeur. Cela entraîne des difficultés particulièrement aiguës pour les institutions spécialisées normatives, qui ont, collectivement, vu la part des contributions à leurs ressources de base passer de 36,8 % de l'ensemble des contributions reçues en 2003, à 30 % en 2008^e. De plus, les activités financées par des ressources extrabudgétaires ne donnent souvent pas lieu à un recouvrement intégral des coûts, ce qui signifie, de fait, que ces activités sont subventionnées par les ressources de base.

^d Document de travail sur le financement des activités de coopération technique des Nations Unies, Lindores (2007).

^e Le ratio ressources ordinaires/ressources extrabudgétaires varie considérablement d'une institution spécialisée à l'autre. Ainsi, pour l'OIT, ce ratio est beaucoup plus élevé que le chiffre cité plus haut, soit un chiffre supérieur à 60 %.

Annexe V

Contributions versées au titre des ressources locales au Brésil en 2008 (en dollars des États-Unis) et rôle des organismes des Nations Unies

	<i>PNUD</i> (104 millions de dollars)	<i>UNESCO</i> (60 millions de dollars)	<i>UNODC</i> (39 millions de dollars)	<i>UNICEF</i> (7 millions de dollars)
1. Conception des programmes	Les projets sont conçus conjointement par le PNUD et par l'autorité nationale compétente.	L'UNESCO pilote la conception des projets.	Les projets sont conçus conjointement par l'UNODC et par l'autorité nationale compétente.	L'UNICEF pilote la conception des projets.
2. Examen et approbation des programmes	Les projets sont soumis aux procédures d'examen et d'approbation du PNUD.	Les projets sont soumis aux procédures d'examen et d'approbation de l'UNESCO.	Les projets sont soumis aux procédures d'examen et d'approbation de l'UNODC.	Les projets sont soumis aux procédures d'examen et d'approbation de l'UNICEF.
3. Souplesse	Les ressources sont préaffectées jusqu'au niveau de l'activité.	Les ressources sont préaffectées jusqu'au niveau de l'activité.	Les ressources sont préaffectées jusqu'au niveau de l'activité.	Les ressources sont préaffectées jusqu'au niveau du secteur.
4. Gestion et mise en œuvre	Le PNUD assume la responsabilité globale de la gestion et de la mise en œuvre, son ou ses partenaires nationaux se chargeant d'exécuter les projets au quotidien.	L'UNESCO assume la responsabilité globale de la gestion et de la mise en œuvre, son ou ses partenaires nationaux se chargeant d'exécuter les projets au quotidien.	L'UNODC fournit une assistance administrative, notamment pour les achats et les paiements, et fournit des contributions de fond aux activités à mener.	L'UNICEF assume la responsabilité de la gestion et de la mise en œuvre, son ou ses partenaires nationaux se chargeant d'exécuter les projets au quotidien.
5. Suivi de la mise en œuvre des projets et établissement de rapports	Le PNUD est chargé du suivi des progrès accomplis et des rapports aux autorités nationales.	L'UNESCO suit la mise en œuvre des projets, l'autorité nationale compétente se chargeant de rendre compte de l'avancement des travaux.	L'UNESCO suit la mise en œuvre des projets, l'autorité nationale compétente se chargeant de rendre compte de l'avancement des travaux.	L'UNICEF est chargé du suivi des progrès accomplis de l'établissement de rapports synthétiques sur la contribution thématique.
6. Coûts liés à l'appui aux programmes	Le Conseil d'administration a fixé à 3 % le montant de la commission d'appui général à la gestion.	L'UNESCO facture des frais d'appui aux programmes d'un montant de 5 %.	L'UNODC facture des frais d'appui aux programmes d'un montant de 5 %.	L'UNICEF facture des frais d'appui aux programmes d'un montant de 5 %.

Annexe VI

Contributions liées au développement versées par les pays du CAD de l'OCDE, en fonction du ratio médian financement/revenu national brut (RNB)

(En millions de dollars des États-Unis)

Pays	Contributions effectivement versées en 2008			Niveaux optimaux, selon le ratio DEV/RNB médian ^a			Niveaux optimaux, selon le ratio DEV/RNB médian ^b		
	Contributions aux ressources de base	Autres contributions	Total	Contributions aux ressources de base	Autres contributions	Total	Contributions aux ressources de base	Autres contributions	Total
Allemagne	203	125	328	366	444	810	366	444	810
Australie	59	131	191	90	109	199	90	131	
Autriche	24	15	39	40	48	88	40	48	88
Belgique	52	60	113	50	60	110	52	60	113
Canada	137	295	431	152	184	336	152	295	446
Danemark	189	99	288	34	41	75	189	99	288
Espagne	152	438	589	152	184	336	152	438	589
États-Unis d'Amérique	551	533	1 084	1 519	1 845	3 364	1 519	1 845	3 364
Finlande	100	47	146	26	32	58	100	47	146
France	161	54	215	281	341	622	281	341	622
Grèce	11	11	22	33	40	74	33	40	74
Irlande	86	54	140	23	28	51	86	54	140
Italie	126	248	374	221	269	490	221	269	490
Japon	350	365	715	508	616	1 124	508	616	1 124
Luxembourg	21	67	88	4	4	8	21	67	88
Norvège	330	350	680	43	53	96	330	350	680
Nouvelle-Zélande	20	14	34	12	15	27	20	15	35
Pays-Bas	332	311	643	85	103	187	332	311	643
Portugal	9	4	13	23	28	51	23	28	51
République de Corée	32	37	69	109	132	242	109	132	242
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	298	452	750	295	358	653	298	452	750
Suède	310	251	562	49	59	108	310	251	562

<i>Pays</i>	<i>Contributions effectivement versées en 2008</i>			<i>Niveaux optimaux, selon le ratio DEV/RNB médian^a</i>			<i>Niveaux optimaux, selon le ratio DEV/RNB médian^b</i>		
	<i>Contributions aux ressources de base</i>	<i>Autres contributions</i>	Total	<i>Contributions aux ressources de base</i>	<i>Autres contributions</i>	Total	<i>Contributions aux ressources de base</i>	<i>Autres contributions</i>	Total
Suisse	107	52	160	44	54	98	107	54	161
Total	3 661	4 013	7 674	4 158	5 048	9 206	5 339	6 388	11 727

^a Sur la base du postulat selon lequel tous les pays membres du CAD contribueraient conformément au ratio DEV/RNB médian, y compris les pays qui contribuent déjà à un niveau supérieur à ce ratio.

^b Sur la base du postulat selon lequel les contributions des pays du CAD qui sont déjà supérieures au ratio DEV/RNB moyen ou médian demeureraient inchangées. Le ratio DEV/RNB indique la part liée au développement des contributions que chaque pays du CAD verse dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement.

Annexe VII

Comparaison entre les contributions prévues et les contributions effectivement versées à quatre entités des Nations Unies

Ce tableau met en comparaison, pour quatre entités, les contributions aux ressources de base et autres contributions prévues dans les plans stratégiques, aux contributions effectivement reçues des partenaires de développement, et montre que les montants prévus et les montants effectifs ont considérablement varié, surtout pour les contributions aux ressources autres que les ressources de base.

(En millions de dollars des États-Unis)

Année	PNUD				UNICEF				FNUAP				OMS			
	Contributions aux ressources de base		Autres contributions		Contributions aux ressources de base		Autres contributions		Contributions aux ressources de base		Autres contributions		Contributions aux ressources de base		Autres contributions	
	Montant prévu	Montant effectif	Montant prévu	Montant effectif	Montant prévu	Montant effectif	Montant prévu	Montant effectif	Montant prévu	Montant effectif	Montant prévu	Montant effectif	Montant prévu	Montant effectif	Montant prévu	Montant effectif
2000-2003			6 314	8 056					1 377 ^a	1 051	140	412				
2000	800	634			643	563	435	576								
2001	900	652			701	551	453	674								
2002	1 000	663			588	709	610	745								
2003	1 100	762			585	732	610	956								
2004-2007			7 800	14 690					1 203	1 471	320	694				
2004	800	842			602	791	610	1 187								
2005	900	923			815	812	610	1 950								
2006	1 000	924			839	1 056	1 249	1 725					2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007
2007	1 100	1 119			869	1 106	1 275	1 907					915	909	2 398	3 072
2008-2011																
2008	1 100	1 097	3 900	4 156	900	1 085	1 301	2 305	416	429	200	366				
Total	8 700	7 616	18 014	26 902	6 542	7 405	7 153	12 025	2 996	2 951	660	1 472				

Source : Les chiffres des montants prévus sont tirés des plans stratégiques ou des plans de financement pluriannuels du PNUD, de l'UNICEF, et du FNUAP. Pour l'OMS ils sont tirés du projet de budget-programme de l'organisation.

^a D'après le plan stratégique, le montant des contributions aux ressources de base devait s'établir entre 1 milliard 294 millions et 1 milliard 460 millions de dollars des États-Unis.

Annexe VIII

Degré de concentration des activités des entités des Nations Unies

Rang	Entité	Total des dépenses engagées au niveau des pays (en millions de dollars É.-U.)	Contribution de l'entité à ces dépenses (en pourcentage) ^a	Nombre de pays de programmes ^b	Nombre de pays pour lesquels la contribution aux dépenses est supérieure à la moyenne ^c	Facteur de concentration (en pourcentage) ^d
		A	B	C	D	E
1	UNRWA	807	5,7	4	4	100
2	CIF-OIT	6	0,0	28	23	82
3	UPU	2	0,0	38	30	79
4	OMT	2	0,0	21	16	76
5	Bureau de la coordination des affaires humanitaires	85	0,6	27	20	74
6	CEPALC	3	0,0	14	10	71
7	OMPI	8	0,1	31	22	71
8	PNUE	14	0,1	34	24	71
8	UIT	2	0,0	17	12	71
10	FNUAP	430	3,1	122	86	70
11	ONUSIDA	40	0,3	98	69	70
12	AIEA	65	0,5	116	81	70
13	FIDA	450	3,2	89	61	69
14	PNUD	3 814	27,1	149	97	65
15	CNUCED	14	0,1	62	39	63
16	OMI	3	0,0	8	5	63
17	HCR	1 312	9,3	121	71	59
18	UNICEF	2 639	18,8	125	64	51
19	FAO	417	3,0	155	79	51
20	OIT	95	0,7	94	47	50
21	UNODC/PNUCID	120	0,9	54	25	46
22	ONUDI	84	0,6	103	41	40
23	OACI	57	0,4	68	26	38
24	ONU-Habitat	65	0,5	45	17	38
25	PAM	3 357	23,9	86	29	34
26	Département des affaires économiques et sociales	23	0,2	12	4	33
27	UNESCO	136	1,0	127	27	21

^a Colonne B : contribution de chaque entité à l'ensemble des dépenses engagées au niveau des pays au titre des activités opérationnelles de développement.

^b Colonne C : nombre de pays de programme dans lesquels l'entité a déclaré avoir engagé des dépenses en 2008.

^c Colonne D : nombre de pays de programme dans lesquels la contribution de l'entité au montant total des dépenses a été supérieure à sa moyenne mondiale (telle qu'elle figure à la colonne B).

^d Colonne E : valeurs de la colonne D, exprimées en pourcentage de celles de la colonne C.

Annexe IX

Liste des tableaux figurant sur le site Web du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination/Service des politiques de coopération en matière de développement*

- A. Contributions aux activités opérationnelles de développement
 - 1. Contributions par organisme : 2003-2008
 - 2. Contributions par organisme, ressources de base et autres ressources : 2003-2008
 - 3. Cinquante principaux gouvernements contribuant aux activités liées au développement : 2008
 - 4. Contributions de toutes les sources, ressources de base et autres ressources : 2008
 - 5. Contributions des pays non membres du CAD, ressources de base et autres ressources : 2008
- B. Dépenses engagées au titre des activités opérationnelles de développement
 - 1. Dépenses par organisme : 2003-2008
 - 2. Cinquante principaux pays de programme du système des Nations Unies pour le développement : 2008
 - 3. Dépenses engagées dans tous les pays de programme : 2008
 - 4. Dépenses engagées par région : 2008
 - 5. Dépenses engagées dans les pays les moins avancés : 2003-2008
 - 6. Dépenses engagées en Afrique subsaharienne : 2003-2008
 - 7. Dépenses engagées par secteur : 2008
- C. Fonds d'affectation spéciale multidonateurs administrés par le PNUD
 - 1. Contributions des donateurs reçues par le Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD : 2004-2009
 - 2. Fonds transférés à des organismes participants par le Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD : 2004-2009
- D. Classement des pays
 - 1. Liste des pays les moins avancés
 - 2. Liste des pays par région
 - 3. Liste des pays par groupe de revenu

* Voir www.un.org/esa/coordination/dcpb_stat.htm.